

POLICE FÉDÉRALE
DIRECTION DE L'INFORMATION POLICIÈRE OPÉRATIONNELLE
Appui à la politique policière
Service Données de gestion



MONITEUR DE SÉCURITÉ 2008-2009

Analyse de l'enquête fédérale

Isabelle VAN DEN STEEN
Ellen VAN DEN BOGAERDE
Annelies DE BIE

sous la direction de
Patrizia KLINCKHAMERS
Marc VANDENDRIESSCHE

Analyse de l'enquête fédérale du Moniteur de sécurité 2008

Table des matières

<i>Table des matières</i>	3
<i>Introduction</i>	5
<i>Chapitre 1er: Méthodologie de l'enquête</i>	6
1.1. Bref historique	6
1.2. Une enquête téléphonique	9
1.3. L'échantillonnage	9
1.4. Le questionnaire	10
1.5. Taux de participation à l'enquête	10
1.6. Profil des répondants	13
<i>Chapitre 2: Les problèmes de quartier</i>	14
2.1. Les problèmes de quartier au niveau fédéral	14
2.2. La répartition des problèmes de quartier au niveau des régions, des provinces et des arrondissements judiciaires	15
2.2.1. Les problèmes de quartier par région	15
2.2.2. Les problèmes de quartier par arrondissements judiciaires	17
<i>Chapitre 3: L'insécurité</i>	19
3.1. Le sentiment d'insécurité	19
3.1.1. Evolution du sentiment d'insécurité au cours du temps	19
3.1.2. Evolution du sentiment d'insécurité selon les régions	20
3.1.3. Le sentiment d'insécurité selon les caractéristiques personnelles	21
3.1.4. Le lien entre sentiment d'insécurité et victimisation	21
3.2. Le comportement d'évitement	22
3.2.1. Le comportement d'évitement au niveau national	22
3.2.2. Le comportement d'évitement selon le profil socio-démographique	23
3.2.3. Le profil des personnes qui évitent de prendre les transports en commun	24
3.2.4. La répartition spatiale des comportements d'évitement	25
3.3. Le risque estimé d'être victime	27
3.3.1. Evolution du risque estimé d'être victime	27
3.3.2. Comparaison spatiale du risque estimé d'être victime	28
3.4. Possession d'un moyen de défense	29
<i>Chapitre 4: La victimisation</i>	30
4.1. Les délits contre les ménages	30
4.2. Les délits contre les personnes	34
4.3. Signalement et déclaration	39
4.3.1. Le Moniteur de sécurité, un indicateur du chiffre noir	39

4.3.2. Délits contre les ménages _____	40
Signalement _____	40
Déclaration _____	42
4.3.3. Délits contre les personnes _____	43
Signalement _____	43
Déclaration _____	45
Chapitre 5: Dernier délit _____	47
5.1. Signalement _____	47
5.2. Satisfaction suite au contact policier _____	49
Chapitre 6: Les contacts entre la population et les services de police en dehors d'une victimisation _____	51
6.1. Fréquence et nature des contacts _____	51
6.2. Satisfaction des citoyens à l'égard des contacts avec les services de police _____	52
Chapitre 7: Le fonctionnement des services de police _____	54
7.1. Appréciation globale du fonctionnement policier en Belgique _____	54
7.2. Les raisons du bon travail des services de police _____	55
7.3. Appréciation globale du fonctionnement policier dans sa propre zone de police ou commune _____	56
7.4. Les qualités reconnues aux policiers dans l'exercice de leur métier _____	57
7.5. Importance et qualité du travail des différentes tâches policières _____	59
7.6. L'agent de quartier _____	61

Introduction

Le présent rapport a pour objet de restituer les principaux résultats de l'enquête fédérale de population *Moniteur de sécurité 2008* réalisée à partir de la fin de 2008 et qui a eu cours jusqu'en juillet 2009. Le Moniteur de sécurité est une enquête réalisée auprès de la population à la demande du Ministre de l'Intérieur. Cette enquête a été lancée et suivie par la Direction de l'information policière opérationnelle du Commissariat général de la Police fédérale. La collecte des données a été réalisée par le bureau d'études de marchés externe et indépendant Significant GfK.

Il s'agit de la septième édition de l'enquête au niveau fédéral. Dès lors, les résultats sont, dans l'ensemble, comparables dans le temps. Le questionnaire du Moniteur de sécurité, depuis son origine en 1997, n'a pas subi de modifications profondes susceptibles d'avoir une influence sur la comparabilité. Ainsi, il est permis de dresser un aperçu des tendances à travers les années (1997-2008). Le Moniteur de sécurité a également été réalisé au niveau local (dans des communes/zones de police). Tout comme en 2006, les 73 communes qui disposaient auparavant d'un contrat de sécurité et de prévention ont fait l'objet d'un moniteur local en 2008-2009. Depuis le 1^{er} janvier 2007, ces communes à contrat de sécurité et prévention ont été intégrées aux plans stratégiques de sécurité et de prévention. Contrairement à 2006, des enquêtes supplémentaires n'ont pas été organisées pour réaliser un moniteur zonal (pour les zones de police dont ces communes font partie). La possibilité pour d'autres communes ou zones de police de rejoindre le projet via une adhésion locale sur financement propre a été intégralement maintenue.

Le Moniteur de sécurité comporte des questions relatives aux problèmes de quartier, au sentiment d'insécurité, à la victimisation et à la plainte, aux contacts citoyens/services de police, au fonctionnement des services de police et aux caractéristiques personnelles du répondant.

Les résultats de l'enquête font l'objet de différents rapports de tableaux, à savoir le rapport fédéral, le rapport comparatif (fédéral, régions, provinces, typologie des communes, typologie des zones de police) et les rapports locaux (zones de police, communes). Depuis 2006, un rapport de tableaux est également établi au niveau des arrondissements judiciaires. Ainsi des résultats sont disponibles à un niveau moins large que celui des provinces ou de la typologie des communes, ce qui permet de réaliser des analyses plus fines. Le présent rapport restitue les grandes tendances des résultats du Moniteur de sécurité fédéral 2008 et montre les différences statistiquement significatives entre 1997 et 2008. Une mise en parallèle avec les statistiques de criminalité de la Banque de données nationale générale (BNG) n'est pas à l'ordre du jour de ce rapport, elle fera l'objet d'une autre étude.

Le premier chapitre de ce rapport est consacré à la méthodologie de l'enquête: il propose tout d'abord un bref historique, passe ensuite en revue le mode d'enquête choisi, fait le point sur la technique d'échantillonnage utilisée, présente les quelques changements à relever dans l'enquête 2008, et présente enfin les résultats des taux de réponse et le profil des répondants.

Le corps du rapport est composé de six chapitres abordant chacun une des grandes thématiques de l'enquête, à savoir: les problèmes de quartier, l'insécurité, la victimisation et les contacts des victimes avec les services de police, l'appréciation de l'intervention des services de police lors du dernier délit, les contacts entre les citoyens (non-victimes) et les services de police, et enfin le fonctionnement des services de police.

Chapitre 1er: Méthodologie de l'enquête

1.1. Bref historique

Au début de l'année **1997** débuta pour la première fois, à la demande du Ministre de l'Intérieur, le Moniteur de sécurité au niveau fédéral d'une part et au niveau local d'autre part, dans les villes et communes possédant un contrat de sécurité et/ou concernées dans les projets pilotes de zones inter-police (ZIP).

Le Moniteur de sécurité belge est basé sur le Moniteur de Police des Pays-Bas (Nederlandse Politiemonitor¹), à l'origine un sondage de la population, et qui a été à plusieurs reprises adapté et évalué aux Pays-Bas.

En **1998**, une seconde enquête de population a vu le jour. Bien qu'il y ait eu peu de changements au niveau méthodologique et du contenu, le Moniteur de sécurité 1998 a tout de même connu quelques améliorations. Elles concernent notamment l'agrandissement de l'échantillon du moniteur, d'une part pour produire des aperçus plus précis sur différentes entités et d'autre part pour émettre des rapports significatifs à des niveaux géographiques supplémentaires. De plus, les communes ne possédant pas de contrat de sécurité ont pu y adhérer au travers des adhésions locales.

Une version papier du Moniteur de sécurité a été effectuée dans une septantaine de communes comme alternative moins chère que les enquêtes téléphoniques. Une évaluation approfondie de l'utilisation d'une version papier a conduit à la conclusion qu'une enquête sous cette forme ne serait pas reconduite. Une moins bonne fiabilité et un taux de non-réponses élevé en sont les principales raisons. Il a finalement été décidé de réaliser le Moniteur de sécurité tous les deux ans car une organisation annuelle (au niveau budgétaire, des analyses, ...) était bien trop lourde. Ainsi la priorité a pu être donnée à d'autres projets, entre autres en ce qui concerne l'exploitation des données du Moniteur de sécurité.

Fin 1999 le Ministre de l'Intérieur a souhaité donner la priorité au plan fédéral de sécurité du gouvernement dans le questionnaire de **2000**. Un groupe de travail technique a été chargé de mener cette recherche, laquelle a conduit à quelques adaptations dont notamment la prise en compte des priorités du plan fédéral de sécurité dans la partie du questionnaire consacrée aux tâches policières et la prise en compte des délits sexuels dans le module victimisation. Suite à ces adaptations, le questionnaire était devenu trop long, et le module prévention, qui existait précédemment, a été supprimé.

En **2002**, le questionnaire du quatrième Moniteur de sécurité n'a pas connu de changements au niveau du contenu. Par contre, il y a eu une modification plus importante au niveau de l'échantillon. Suite à la réforme des polices et à la création des zones de police, il ne fut plus utile de travailler avec les zones pilotes inter-police. Au lieu de réaliser le moniteur local au sein des 20 zones pilotes inter-police (ZIP), il fut réalisé au sein de 22 zones de police pilotes. Il a également été tenu compte du fait que les 29 communes avec un contrat de sécurité pouvaient former une zone de police avec d'autres communes. Pour permettre de maintenir une comparaison avec les années précédentes, et pour tout de même avoir des résultats au

¹ Entre-temps, le Moniteur de police a été regroupé avec d'autres enquêtes similaires au sein d'un moniteur qui a repris le nom belge de «Veiligheidsmonitor» («Moniteur de sécurité»). Pour éviter une confusion avec le Moniteur de sécurité belge, l'enquête hollandaise a été rebaptisée «Veiligheidsmonitor Rijk» («Moniteur de sécurité du Royaume»).

niveau des zones, des enquêtes supplémentaires ont été effectuées dans les autres communes de la zone de police.

Les enquêtes du Moniteur de sécurité **2004** ont aussi été réalisées dans les communes avec un contrat de sécurité et de prévention ainsi que dans les autres communes faisant partie de la même zone de police (58). L'échantillon se retrouve donc élargi car cette nouvelle enquête comprend 73 communes et non plus 29 comme en 2002. De plus, l'échantillon fédéral est passé de 6.000 enquêtes à 12.000 dans le but de disposer de résultats plus fiables et de réduire les intervalles de confiance.

Enfin, en **2006**, l'échantillon était identique à celui de 2004. Il comprenait donc les 73 communes à contrat de sécurité et de prévention ainsi que les autres communes qui font partie des zones pluri-communales (58 moniteurs zonaux). L'échantillon fédéral fut maintenu à 12.000 enquêtes et les adhésions locales au nombre de 14 dont 3 agrandissements de leur échantillon.

L'actuel Moniteur de sécurité **2008-2009**² a été exécuté sur la base du même échantillon que celui de 2006, à la différence que, pour des raisons de restrictions budgétaires, aucun moniteur local au niveau des zones de police n'a été organisé. Concernant les adhésions locales, 18 communes/zones y ont fait appel.

Le travail de terrain du Moniteur de sécurité 2008-2009

Le travail de terrain du Moniteur de sécurité est toujours confié à un bureau d'études de marché via un appel d'offre public. Les années précédentes, après une évaluation rigoureuse, c'est le bureau TNS Dimarso qui était chargé de l'enquête. En 2008-2009, pour la première fois, c'est un autre bureau d'études de marché, GfK Significant, qui s'est vu octroyer la mission d'accomplir le travail de terrain du Moniteur de sécurité.

L'uniformité de l'échantillon, du questionnaire et de la méthodologie – mais aussi le travail de terrain – est importante pour assurer la comparabilité au travers des années. Chaque bureau d'études de marché fonctionne cependant différemment, met l'accent sur d'autres aspects, et c'est là que le groupe de projet CGOP/B a pour rôle d'encadrer cette nouvelle approche par des directives qui assureront à la collecte des données du Moniteur de sécurité un gain en qualité et en quantité.

GfK Significant n'a pas bénéficié de la routine qu'avait le bureau d'études de marchés précédent, c'est pourquoi de nombreuses interrogations se sont posées et ont exigé un suivi et une évaluation rigoureux. Malgré le souci d'uniformité, il y a toujours des éléments qui peuvent faire en sorte que le changement de bureau d'études de marchés influence le travail de terrain et, en conséquence, peut-être aussi les résultats. Bien que les résultats suivent la ligne de ceux enregistrés les années précédentes, cette donnée doit être prise en compte – lors d'éventuelles différences constatées et de conclusions – outre les habituelles influences de la politique fédérale/locale (et des actions qui y sont couplées), des médias, etc.

² Etant donné que le travail de terrain s'est déroulé entre décembre 2008 et juillet 2009, on parle du Moniteur de sécurité 2008-2009.

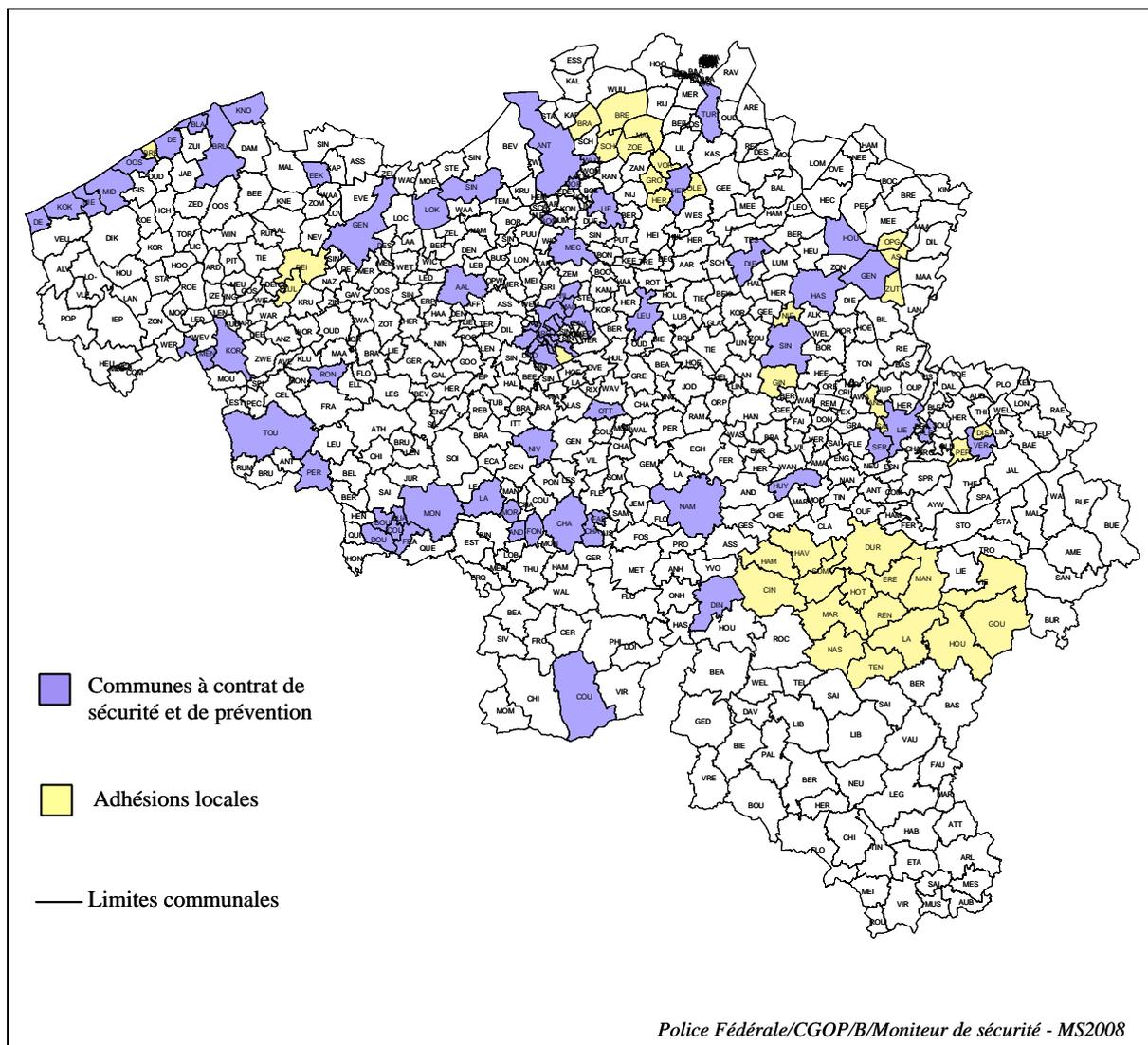


Fig.: Communes disposant d'un Moniteur de sécurité en 2008-2009. Les adhésions locales ont également été cartographiées. Enfin, les autres communes ont fait l'objet d'enquêtes au niveau fédéral uniquement.

1.2. Une enquête téléphonique

Depuis le début du *Moniteur de sécurité*, et compte tenu du nombre important d'enquêtes à effectuer, le choix s'est porté sur un mode d'enquête de type téléphonique³. Les répondants potentiels (échantillon brut, à peu près 2,5 fois la taille de l'échantillon) reçoivent préalablement une lettre d'introduction envoyée au nom du gouverneur de leur province pour les informer de l'initiative et les inviter à participer au sondage. Chaque adresse téléphonique a fait l'objet de 10 tentatives de contact avec le répondant. Un numéro vert (gratuit) a été mis à disposition des répondants potentiels désirant obtenir davantage d'informations sur l'enquête annoncée.

A notre demande, une enquête scientifique a été réalisée pour étudier la possibilité de combiner différentes méthodes de collecte des données (par exemple via internet ou par courrier) dans le but de réduire la marge d'erreur. Le modèle appelé 'mixed-mode' (mode mixte) offre l'avantage de pouvoir interroger des personnes qui ne sont pas joignables via une ligne de téléphone fixe, soit par écrit via internet ou la poste, soit directement en face-à-face. Il ressort entre autres, en effet, de l'enquête que les répondants sans ligne de téléphone fixe ont un profil différent de celui des répondants qui ont une ligne fixe. C'est ainsi que les personnes qui habitent en appartement, les jeunes, les personnes seules, les ouvriers, etc. sont, de manière significative, moins souvent abonnés à une ligne de téléphone fixe. Ils peuvent donc prendre part à l'enquête via une formule écrite. La combinaison («mix») des deux banques de données (téléphone et écrit) n'est toutefois pas évidente, étant donné que l'enquête a également montré que les personnes sondées répondaient différemment (souvent de manière plus négative) par courrier que par téléphone, et ce indépendamment du profil⁴.

1.3. L'échantillonnage

L'échantillon du *Moniteur de sécurité fédéral* se compose de 12.000 personnes. L'échantillon concerne la population belge de 15 ans et plus. Afin de garantir une représentativité maximale, le ménage a été tiré au hasard au sein de l'annuaire téléphonique. Pour préserver le caractère aléatoire du tirage, lors du contact téléphonique, le répondant a été choisi selon la méthode de «la date d'anniversaire» (la personne interrogée au sein du ménage est celle qui fêtera en premier son anniversaire). La composition de cet échantillon est issue de deux sources: les moniteurs locaux d'une part et des enquêtes réalisées spécifiquement pour le niveau fédéral d'autre part.

Les critères de sélection des répondants ont été établis d'avance par pré-stratification en tenant compte de la distribution de la population (15 ans et plus) dans les différentes régions, provinces et typologies des communes. En fonction de ces répartitions, le poids total des 36.948 personnes composant l'échantillon fédéral des individus à interroger en 2008-2009,

³ *Toutes les méthodes de collecte des données ont leurs avantages et leurs inconvénients, l'enquête par téléphone également. Étant donné qu'une partie de la population ne dispose pas d'une ligne téléphonique fixe, une marge d'erreur est possible. Mais, jusqu'à présent, aucune alternative (réalisable) n'est envisageable pour exécuter une enquête d'une telle ampleur. La méthode du face-à-face permettrait de toucher une plus grande partie de la population, mais alors l'anonymat du répondant serait moindre, ce qui aurait probablement une influence sur l'enquêteur, le coût serait aussi plus élevé, etc. À l'heure actuelle, dans ce domaine, des enquêtes sont en cours aussi bien auprès d'universités que de bureaux d'études dans le but de garder cette marge d'erreur la plus réduite possible.*

⁴ *L'enquête NOTESUMO a été effectuée par la KULeuven et l'UHasselt de septembre 2006 à septembre 2007.*

réduit à 12.000, a été déterminé pour chacune de ces entités territoriales. Les répondants ont ensuite été sélectionnés au hasard au sein de ces entités.

En outre, l'échantillon fédéral a aussi fait l'objet d'une post-stratification selon les catégories d'âge et de sexe. Cette post-stratification a été réalisée au niveau de la province et de la typologie des communes. Cette post-stratification est utile lorsque certains groupes de population sont sous- ou surreprésentés dans l'échantillon de répondants interrogés.

Etant donné que les points de vue sont établis pour la population belge sur base d'un échantillon, le traitement a été effectué avec un intervalle de confiance⁵ de 90%, parfois de 95%.

1.4. Le questionnaire

Dans un souci de continuité et de comparabilité, le questionnaire du Moniteur de sécurité de 2008-2009 est pratiquement identique à celui de 2006. Quelques très légères adaptations ont néanmoins été réalisées.

Depuis 2004, les questions concernant le moment où les personnes ont été victime sont affinées, dans un souci de comparabilité, avec les statistiques de criminalité. Les enquêtes du Moniteur de sécurité 2008-2009 se sont déroulées entre décembre 2008 et juillet 2009. Dans le module victimisation, il est demandé si les répondants ont été victimes d'une infraction au cours des douze derniers mois. Comme tous les répondants ne sont pas interviewés le même jour, et donc que les 12 derniers mois de référence varient en fonction du moment de l'enquête, une période de référence fixe de 6 mois a été utilisée dans un but de comparaison avec les statistiques de criminalité. La période des 6 mois de référence dans le questionnaire 2008-2009 s'est étalée du 1^{er} juillet 2008 (début des vacances) au 31 décembre 2008 (fin de l'année).

Une nouvelle sous-question concernant le comportement d'évitement a été ajoutée dans le questionnaire 2008-2009. Cette nouvelle sous-question, qui complète la question 24, est: «Vous arrive-t-il d'éviter de prendre les transports en commun parce que vous ne les trouvez pas sûrs?»

1.5. Taux de participation à l'enquête

Pour réaliser les 36.948 interviews téléphoniques du Moniteur de sécurité 2008-2009, 86.975 numéros ont été utilisés dont 8.891 n'ont pas donné lieu à une communication. Connaissant ce nombre de refus et celui en cours d'interview, nous pouvons calculer le taux de participation. En 2008-2009, ce taux de participation est de 63%, ce qui est un taux élevé pour une enquête téléphonique. La participation est fortement encouragée par l'envoi d'une lettre d'introduction officielle, signée par le gouverneur de la province concernée, aux répondants potentiels. La mise à disposition d'un numéro vert pour les répondants potentiels leur permet de vérifier l'authenticité de l'enquête et de demander des compléments d'information la concernant.

⁵ Pour davantage d'explications concernant les intervalles de confiance et la méthodologie en général, nous invitons le lecteur à consulter le Manuel d'instructions.

Contact	66.929
Nombre d'enquêtes réalisées	36.948
Rendez-vous (retéléphone plus tard)	492
Refus de participer (ferme, par échappatoire, d'être écouté)	21.244
Refus de participer durant l'interview	306
Refus de participer par téléphone	419
Ni francophone, ni néerlandophone	1.642
Incapacité physique	3.799
Absent durant la période des enquêtes	2.079
Pas de contact	8.891
Pas de réponse	6.239
Répondeur	2.218
Tél. occupé	434
Total	75.820

Fig.: Nombre de contacts téléphoniques réalisés pour effectuer les 36.948 enquêtes du Moniteur de sécurité 2008-2009. Sur cette base, le taux de réponse à l'enquête peut être calculé: il est de 63%.

$$\text{Taux de participation} = \frac{\text{nombre d'enquêtes réalisées}}{\text{nombre d'enquêtes réalisées} + \text{refus de participer}}$$

Le taux de participation aux enquêtes du Moniteur de sécurité varie de 60% à 70% suivant les années. Le taux de participation de 2008-2009 est légèrement plus faible que celui de 2006. Les principales raisons de refus invoquées par les répondants sont, par ordre décroissant: pas d'intérêt pour ce sujet (35%), raccroche sans précision complémentaire (34%), trop âgé/malade (12%) ou pas le temps (6%).

	1998	2000	2002	2004	2006	2008-2009
Nombre de refus (toutes choses confondues)	11.407	18.548	7.761	20.780	20.126	21.969
Nombre d'enquêtes réalisées	29.399	26.243	22.360	41.017	43.318	36.948
Taux de réponse	72,05%	58,59%	74,24%	66,37%	68,28%	62,71%

Fig.: Taux de participation «net» des répondants à l'enquête du Moniteur de sécurité (les numéros sans contact n'ont pas été comptabilisés)

Une différence géographique s'observe quant aux taux de réponse. Les provinces du Brabant wallon et de Luxembourg ont les taux de réponse les plus élevés (69%). A l'inverse, la province de Flandre occidentale et la Région de Bruxelles-Capitale ont les taux les plus bas (60%).

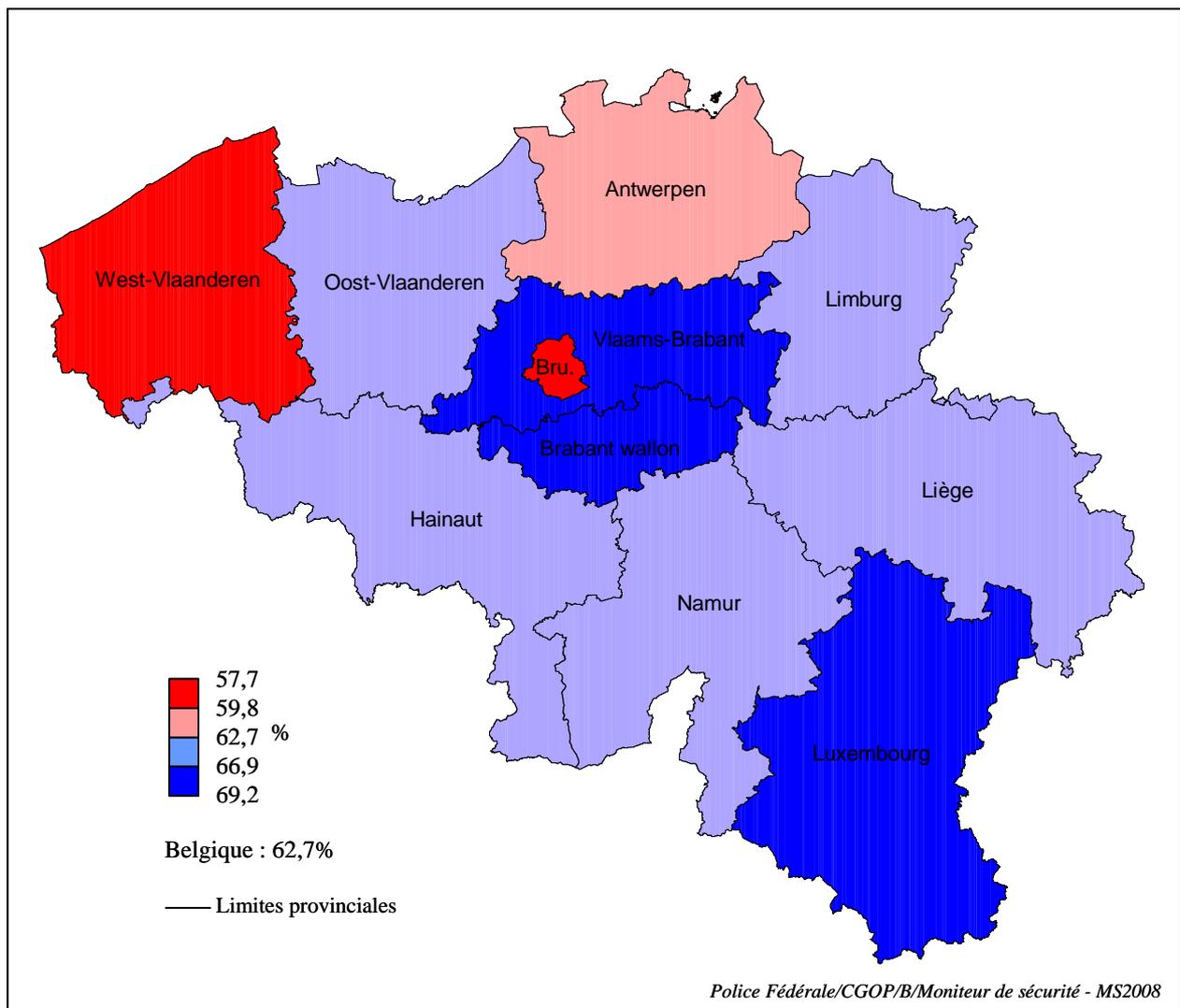


Fig.: Taux de participation des répondants à l'enquête du Moniteur de sécurité en 2008-2009, par province (les numéros sans contact n'ont pas été comptabilisés)

Les chiffres indiqués dans le tableau ci-dessous représentent le nombre d'erreurs relevées au sein de l'annuaire téléphonique. Le pourcentage de faux numéros (numéro erroné, entreprise, hors groupe cible) tourne autour de 13% et il n'y a pas de réelle différence entre les années. Parmi ces numéros inutilisables, 8% ne sont pas des particuliers et 92% sont des faux numéros.

	1998	2000	2002	2004	2006	2008-2009
Numéros de téléphone utilisés	54.487	58.470	50.640	85.154	99.876	86.975
Erreurs dans l'annuaire (numéro erroné, pas de particulier, hors groupe cible)	7.995 (14,7%)	9.597 (16,4%)	7.979 (15,8%)	13.255 (15,6%)	13.280 (13,3%)	11.155 (12,8%)

Fig.: Nombre de faux numéros au sein de l'annuaire téléphonique

Le profil des personnes refusant de participer à l'enquête correspond aux personnes âgées (plus de 65 ans), aux femmes, aux personnes au chômage, aux pensionnés et personnes ne possédant pas de diplôme ou titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire.

1.6. Profil des répondants

La répartition de l'échantillon a été comparée à la répartition réelle de la population du pays selon les catégories d'âge et de sexe. La répartition entre hommes et femmes dans l'échantillon est proche de celle de la répartition de la population.

La catégorie d'âge la mieux représentée est la classe des 35-49 ans. Les catégories d'âge les moins représentées sont les classes les plus jeunes, 15-24 ans et 25-34 ans, et qui disposent probablement plus souvent d'un GSM et ne sont plus abonnés à une ligne fixe. A l'inverse, les catégories d'âge les plus élevées (50-64 ans et 65 ans et plus) sont surreprésentées dans l'échantillon. Par rapport à 2006, les écarts dans la population observée sont un peu plus marqués.

Une pondération selon l'âge et le sexe des répondants, appelée post-stratification, est utilisée pour faire face à ces différences de répartition. Ceci signifie qu'un poids - plus ou moins grand - est alloué à chaque répondant selon que la catégorie (âge et sexe) à laquelle il appartient est sous- ou surreprésentée dans l'échantillon.

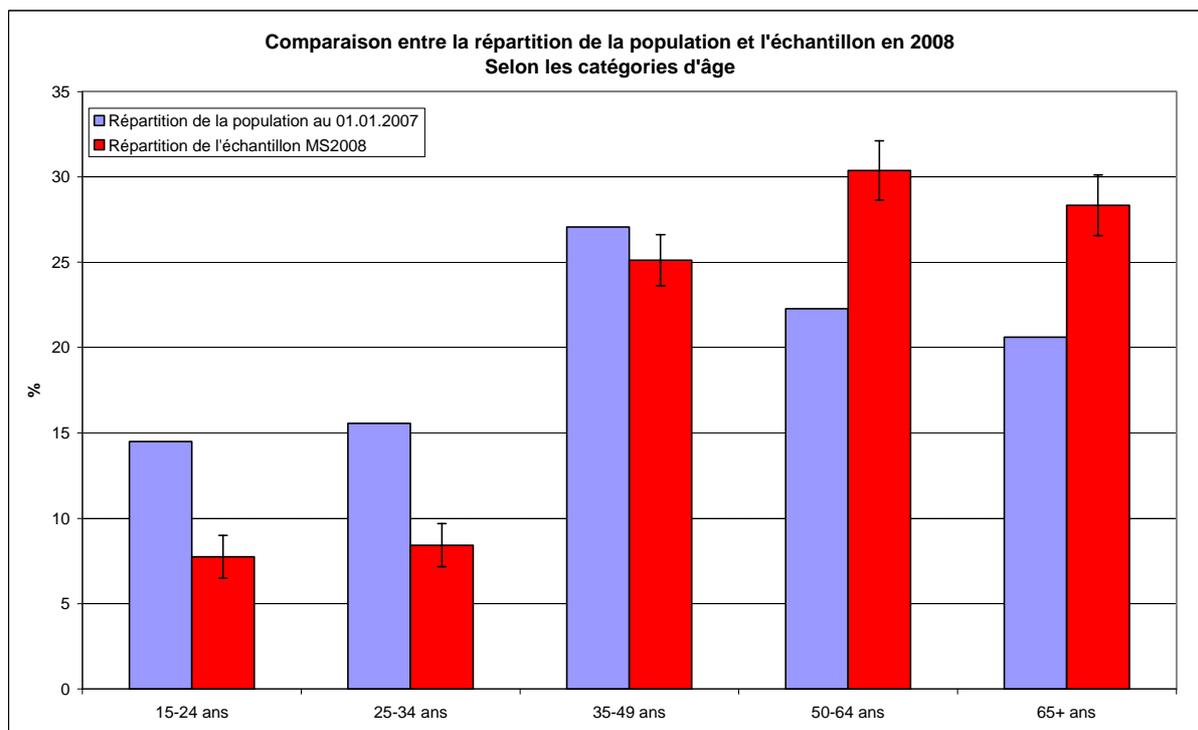


Fig.: Répartition de la population et de l'échantillon selon les catégories d'âge. La taille totale de la population est de 8.786.805 personnes de 15 ans et plus.

Chapitre 2: Les problèmes de quartier⁶

2.1. Les problèmes de quartier au niveau fédéral

Parmi les problèmes de quartier abordés, quatre problématiques touchent plus particulièrement les citoyens: il s'agit de la vitesse non adaptée au trafic (65%), des cambriolages dans les habitations (53%), de la conduite agressive dans la circulation (45%) et des objets divers qui traînent dans la rue (environ 45%). Environ la moitié, voire davantage des citoyens interviewés considèrent ces quatre situations comme «tout à fait» ou «un peu» problématiques. En comparaison avec 2006, les «objets qui traînent dans la rue» sont les problèmes qui atteignent le haut du classement des problèmes de quartier les plus souvent cités.

Ces quatre problèmes ne sont pas les seuls à interpeller les gens. En effet, il ne faut pas négliger les autres problématiques considérées comme importantes par les citoyens. Les problématiques suivantes sont considérées comme un problème par environ un citoyen interrogé sur trois: les nuisances sonores causées par le trafic (35%), le vol dans les voitures (30%), les vols de vélos, la destruction des cabines téléphoniques et d'abribus et autres formes de nuisances sonores (28% pour chaque nuisance), la nuisance causée par des groupes de jeunes (27%).

Entre 2006 et 2008, on a relevé plusieurs évolutions à la hausse. C'est le cas pour la «vitesse non adaptée au trafic» (de 61% à 65%), des objets traînant dans la rue (hausse de 42 à 45 %), d'autres formes de nuisance sonore (légère hausse de 26% à 28%) et des murs ou bâtiments salis (hausse de 21,5% à 24%). D'autres problèmes de quartier ont cependant radicalement baissé en 2008-2009. Les baisses les plus remarquables concernent La conduite agressive dans la circulation (une diminution de près de 10%: de 54 à 45%), le vol dans les voitures (de 39% à 30%) et le vol de voiture (de 30% à 24%). On citera également le cambriolage dans les habitations, le vol de vélos, les nuisances liées à l'usage de drogues, les violences et menaces comme des problèmes moins souvent évoqués par les citoyens en 2008 par rapport à 2006.

⁶ Lorsqu'il est mentionné "Moniteur de sécurité 2008" dans le rapport, il s'agit toujours du Moniteur de sécurité 2008-2009 puisque le travail de terrain et le traitement ont été en grande partie effectués en 2009.

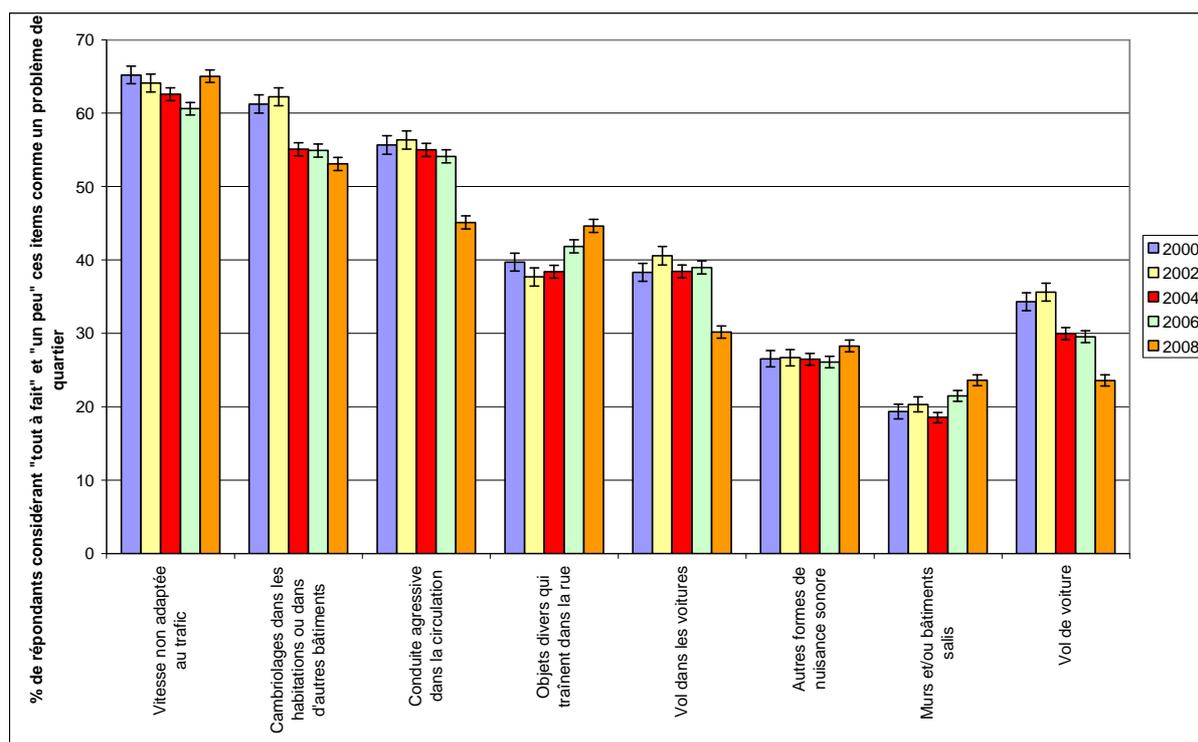


Fig.: Les problèmes de quartier (sélection). Comparaison 2000, 2002, 2004, 2006 et 2008. Le graphique regroupe les réponses «tout à fait» et «un peu» à la question: «Les faits suivants constituent-ils un problème dans votre quartier?» Les problèmes de quartier sont classés par ordre d'importance décroissant pour l'année 2008 (Table: qrt B.1.).

Lorsqu'on considère l'évolution à long terme - de 2000 à 2008 -, on constate une tendance à la baisse pour les problèmes de quartier suivants: cambriolages dans les habitations ou dans d'autres bâtiments, conduite agressive dans la circulation et vol de voiture. S'agissant des objets divers qui traînent dans la rue et des murs ou bâtiments salis, il est plutôt question d'une hausse à travers les années.

2.2. La répartition des problèmes de quartier au niveau des régions, des provinces et des arrondissements judiciaires

Les tendances générales, observées au niveau fédéral, diffèrent, pour certains problèmes de quartier, selon les régions, les provinces et les arrondissements judiciaires.

2.2.1. Les problèmes de quartier par région

Les quatre problématiques de quartier constituant un problème important pour les citoyens au niveau fédéral sont également celles que l'on recense le plus souvent au niveau des régions. En Flandre, la vitesse non adaptée au trafic (61%), les cambriolages dans les habitations (46%), les objets divers qui traînent dans la rue (39%) et la conduite agressive dans la circulation (32%) forment le quatuor de tête des problèmes de quartier auxquels les personnes sondées répondent «tout à fait» ou «un peu». Un tiers des répondants considèrent également les vols de vélos comme problématiques.

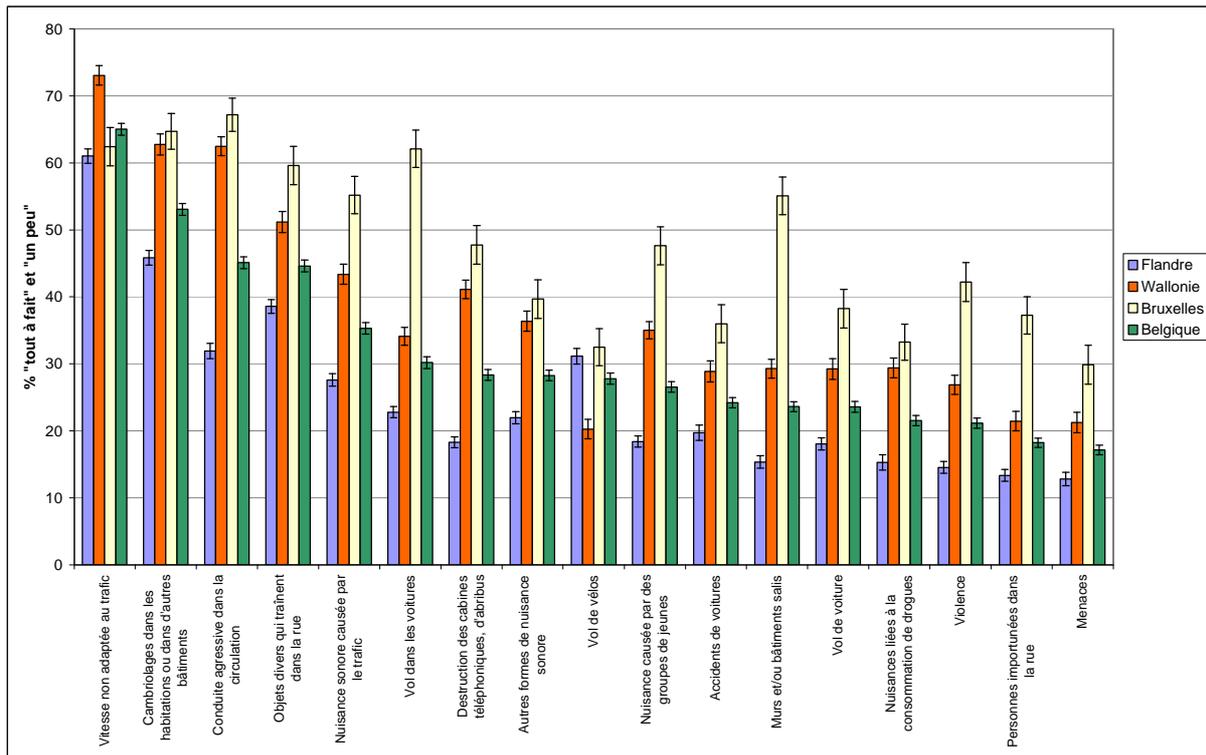


Fig.: Les problèmes de quartier selon les régions en 2008, mis en parallèle avec les résultats du pays. Le graphique regroupe les réponses «tout à fait» et «un peu» à la question: Les faits suivants constituent-ils un problème dans votre quartier? Les problèmes de quartier sont classés par ordre décroissant d'importance au niveau fédéral (Tables: CG.qrt A.1. à A.17.).

En Wallonie, plus de la moitié des citoyens considèrent la vitesse non adaptée au trafic, les cambriolages dans les habitations, la conduite agressive dans la circulation et les objets divers qui traînent dans la rue comme problématiques. Un autre 40% des personnes estiment également que les nuisances sonores causées par le trafic et la destruction d'abribus posent un problème.

La Région de Bruxelles-Capitale enregistre quant à elle plusieurs «pics», outre les quatre problèmes récurrents du «top 4 fédéral» - vitesse non adaptée au trafic, cambriolages dans les habitations, conduite agressive dans la circulation et objets divers qui traînent dans la rue, avec des pourcentages de 60% à 68%. Les vols dans les voitures (62%), les nuisances sonores causées par le trafic (55%) et les murs et/ou bâtiments salis (également 55%) sont également considérés comme «tout à fait» ou «un peu» problématiques.

Lorsqu'on compare les différentes régions, les situations de quartier sont généralement moins perçues comme problématiques en Flandre par rapport aux autres régions. Quasi tous les problèmes de quartier atteignent systématiquement un score plus élevé en Wallonie et, le plus souvent, encore plus élevé à Bruxelles⁷. C'est ainsi que les vols dans les voitures – lesquels, au niveau national, atteignent un pourcentage de 30% – ne sont considérés «que» par 23% de la population comme «tout à fait» ou «un peu» problématique. En Wallonie, le taux atteint 34%, à Bruxelles 62%. Par contre, le «vol de vélo» n'emboîte pas le même pas: en Flandre, le problème est considéré au même titre qu'à Bruxelles (environ 1/3 des sondés) alors qu'en

⁷ Etant donné que ce rapport propose une analyse focalisée sur les niveaux fédéral, régional et – éventuellement – de l'arrondissement, lorsqu'il est question de «Bruxelles», il s'agit de la Région de Bruxelles-Capitale, à savoir l'arrondissement de Bruxelles.

Wallonie, le taux de 20% «à peine» démontre que l'on vit cette problématique de moindre façon. La vitesse non adaptée au trafic est un souci ressenti plus fortement en Wallonie (73%) qu'en Flandre et à Bruxelles (environ 60%).

2.2.2. Les problèmes de quartier par arrondissements judiciaires

La cartographie par arrondissement judiciaire de certains problèmes de quartier met en évidence des différences spatiales parfois marquées.

Dans les arrondissements de Bruges, Gand, Louvain et Turnhout, les situations de quartier – excepté les vols de vélos – sont, quasi de manière générale, considérées comme problématiques à un pourcentage plus faible que la moyenne fédérale. C'est aussi le cas pour les arrondissements de Termonde, Hasselt, Courtrai et Tongres, où la plupart des situations de quartier sont moins perçues comme un problème. Par contre, les habitants des arrondissements de Charleroi, Liège, Mons et Bruxelles estiment généralement plus souvent une situation de quartier comme «tout à fait» ou «un peu» problématique.

Le «Vol de vélo» représente un cas à part. Il est surtout considéré comme un problème par les habitants des arrondissements flamands. Ce phénomène touche en particulier Anvers (39%) et Courtrai (36%) où il est davantage considéré comme problématique que dans différents autres arrondissements. A Bruges, Gand, et Turnhout, mais également à Bruxelles et Tournai, environ 1/3 de la population considère le vol de vélos comme «tout à fait» ou «un peu» problématique. Ce phénomène est considéré comme problématique avec moins d'ampleur à Dinant, Neufchâteau, Huy et Verviers où il se situe au-dessous de la moyenne fédérale.

Il faut faire remarquer que la «vitesse non adaptée au trafic» et la «conduite agressive dans la circulation» sont les problèmes les plus souvent cités. Pour chacun de ces deux phénomènes, douze arrondissements comptent ces items comme étant «tout à fait» ou «un peu» problématiques.

Moniteur de sécurité 2008 : Les problèmes de quartier

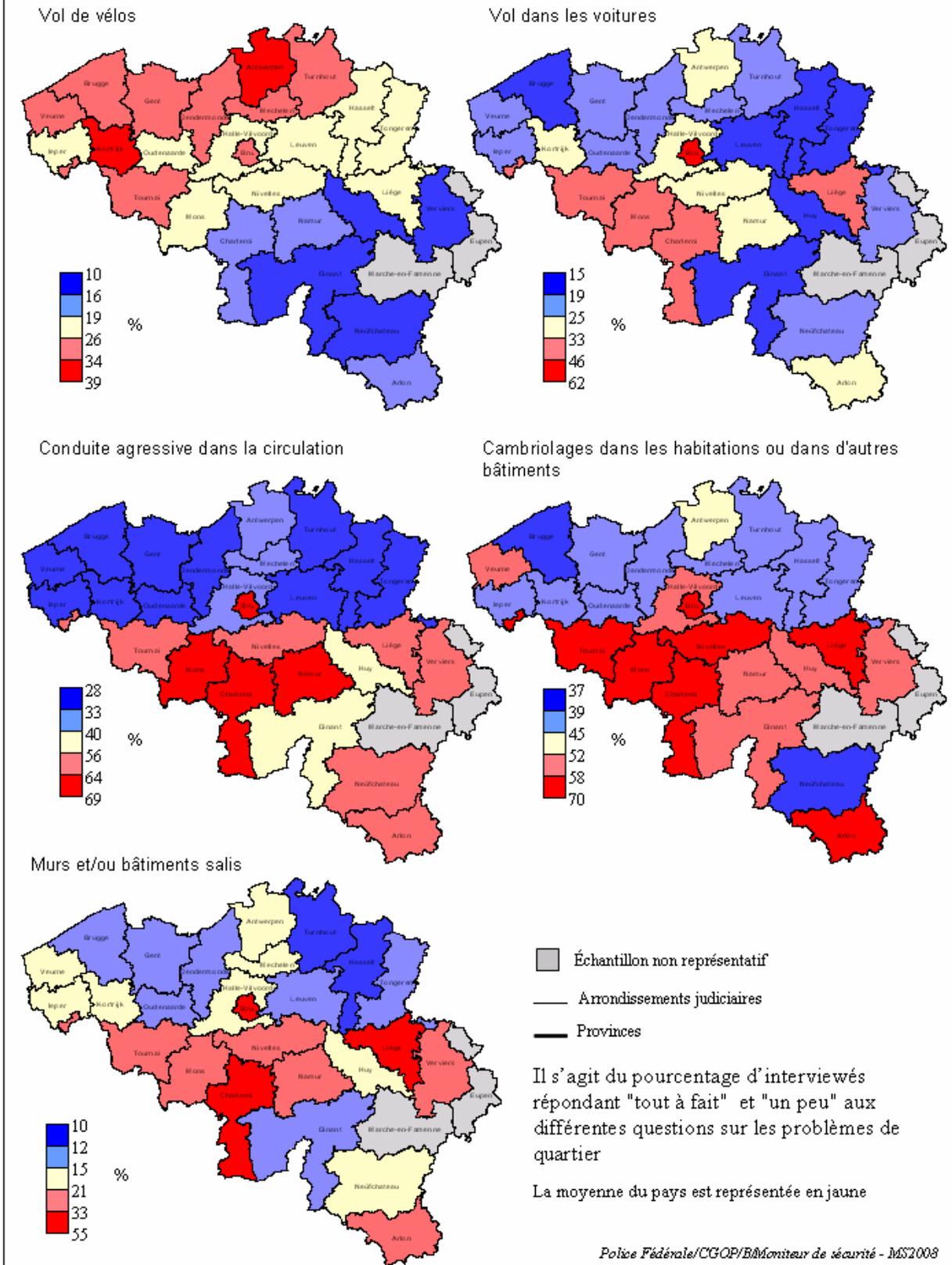


Fig.: Quelques problèmes de quartier selon les arrondissements judiciaires en 2008-2009. Les cartes regroupent les réponses «tout à fait» et «un peu» à la question: Les faits suivants constituent-ils un problème dans votre quartier?(Table CG. Qrt A.1. –CG. Qrt A.17)

Chapitre 3: L'insécurité

3.1. Le sentiment d'insécurité

3.1.1. Evolution du sentiment d'insécurité au cours du temps

Après avoir connu une hausse de la proportion de personnes interviewées qui se sentent «toujours» et «souvent» en insécurité entre les années 1997 et 2002, le sentiment d'insécurité a enregistré une diminution significative entre 2002 et 2004. Par rapport à 2006, on observe une légère diminution du sentiment d'insécurité: en 2008-2009 le taux s'élève à 7,9% des gens interrogés se sentant «toujours» et «souvent» en insécurité.

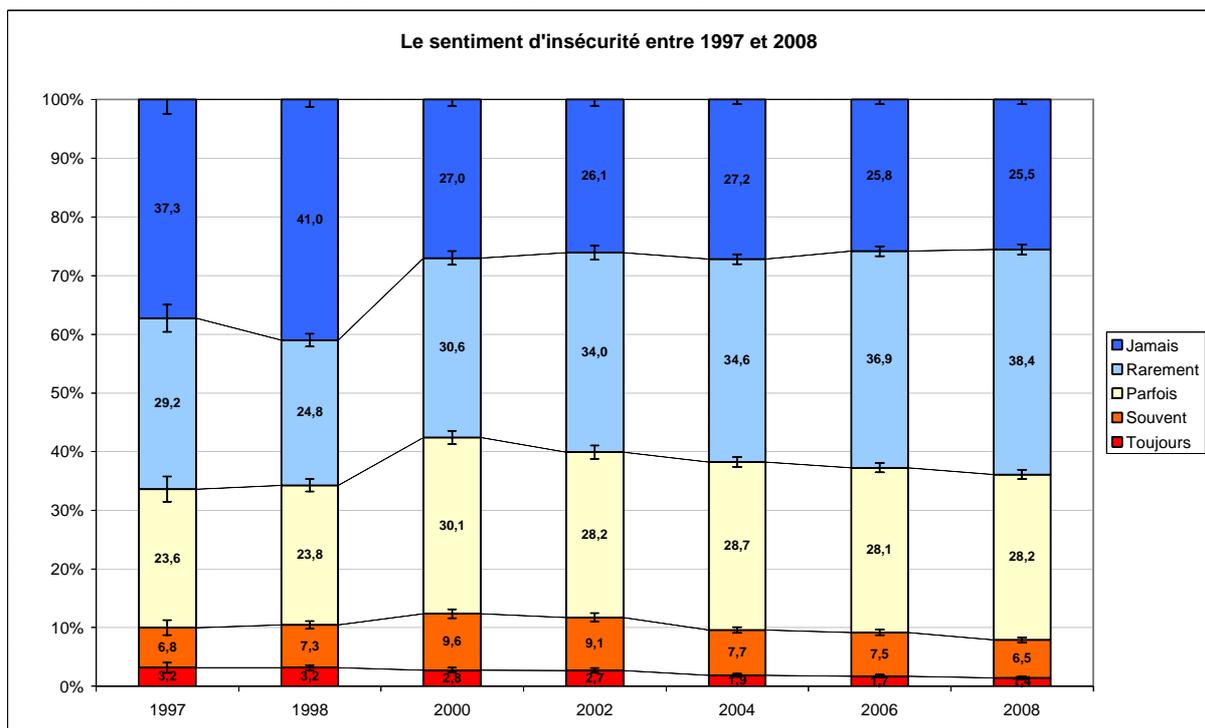


Fig.: Le sentiment d'insécurité. Comparaison 1997, 1998, 2000, 2002, 2004, 2006 et 2008. Question générale quant au sentiment d'insécurité: «Vous arrive-t-il de vous sentir en insécurité? Est-ce toujours, souvent, parfois, rarement ou jamais» (Table: ins B.2.5.).

3.1.2. Evolution du sentiment d'insécurité selon les régions

L'évolution observée au niveau fédéral est en grande partie à attribuer à une augmentation du sentiment de sécurité dans la Région de Bruxelles-Capitale. En 2008, 52% des Bruxellois se sont sentis «rarement» ou «jamais» en insécurité, ce qui signifie une augmentation de 5% (2006: 47%). Les habitants de Flandre restent ceux qui se sentent le plus en sécurité (70%). En Wallonie, avec un pourcentage de 56%, le sentiment d'insécurité reste dans la ligne du Moniteur de sécurité 2006.

Au sein des régions, au niveau des arrondissements, ce sont surtout les habitants de Charleroi (16,1%), Bruxelles (13,2%) et Liège (11,9%) qui déclarent se sentir «toujours» et «souvent» en insécurité. En contrepartie, le sentiment d'insécurité se situe à un niveau nettement plus bas dans les arrondissements de Neufchâteau (2,3%), Ypres (3%) et Louvain (3,4%).

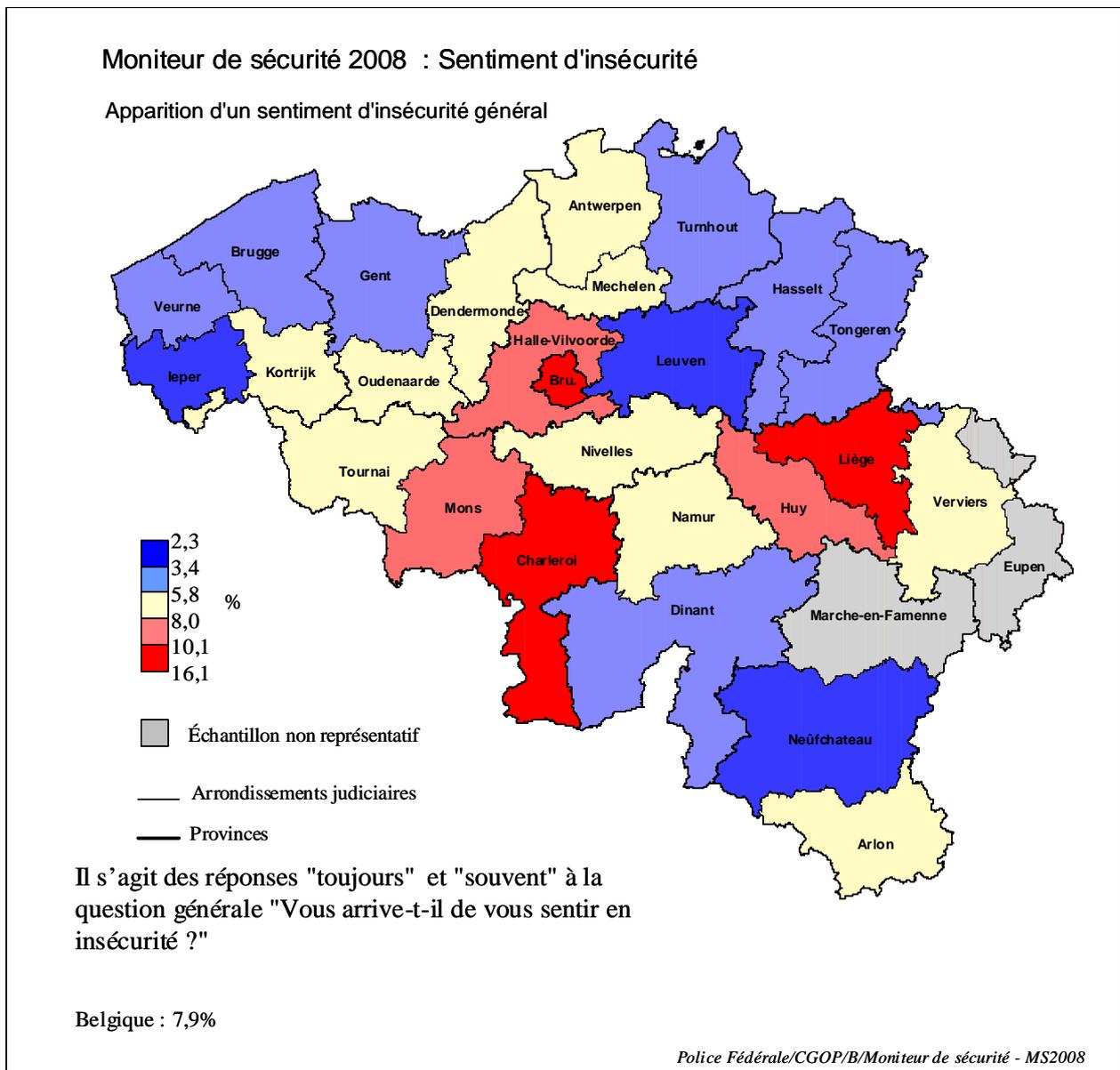


Fig.: Le sentiment d'insécurité selon les arrondissements en 2008.

Question générale quant au sentiment d'insécurité: «Vous arrive-t-il de vous sentir en insécurité? Est-ce toujours, souvent, parfois, rarement ou jamais?»

3.1.3. Le sentiment d'insécurité selon les caractéristiques personnelles

En fonction des caractéristiques personnelles, il semble que certains groupes de population se sentent plus souvent en insécurité. C'est le cas des 65 ans et plus qui, à la question «Vous arrive-t-il de vous sentir en insécurité?» répondent le plus souvent que c'est «toujours» ou «souvent» le cas. Les personnes entre 35 et 49 ans se sentent le moins en insécurité. Les autres catégories d'âge se situent aux alentours de la moyenne fédérale.

On constate que davantage de femmes (10%) se sentent plus en insécurité que les hommes (5,6%).

A nouveau, les personnes qui exercent une activité professionnelle se sentent moins souvent en insécurité que les pensionnés et autres non-actifs.

Il a été noté également en 2008 que les personnes qui ont suivi une formation supérieure se sentent moins souvent en insécurité que les personnes qui ont un diplôme de l'enseignement secondaire ou n'ont pas suivi d'enseignement du tout.

3.1.4. Le lien entre sentiment d'insécurité et victimisation

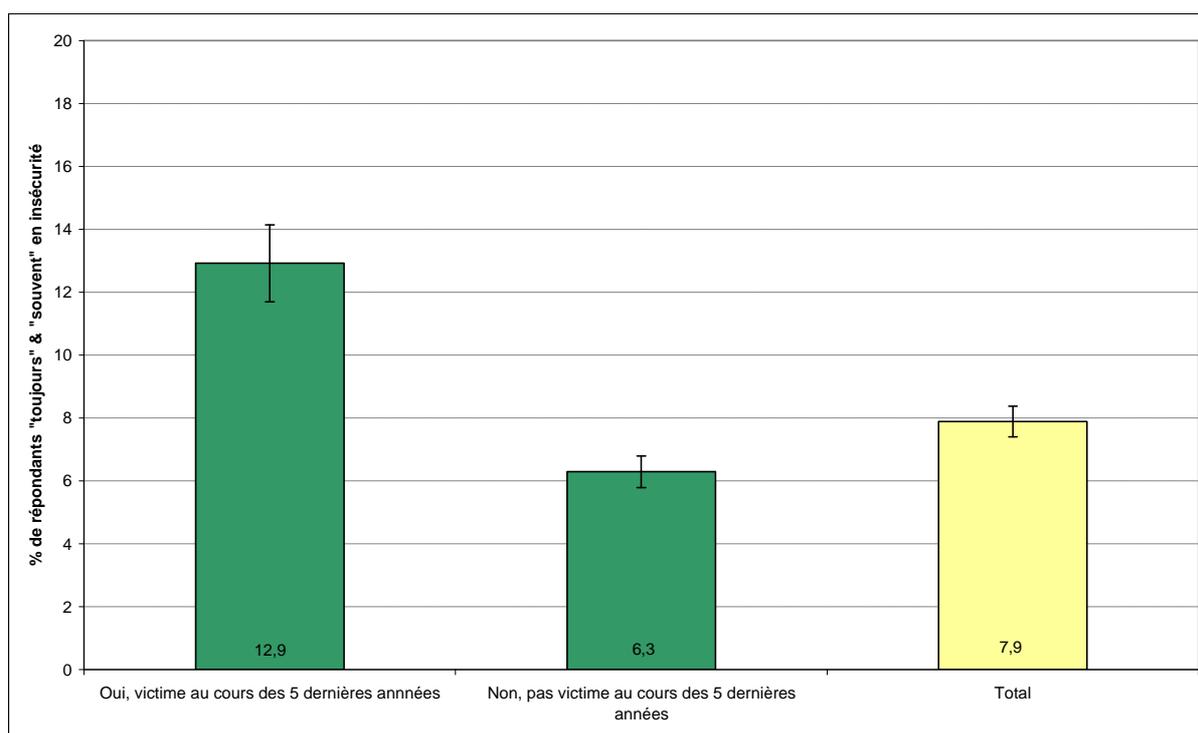


Fig. : Le sentiment d'insécurité selon le fait d'avoir été victime ou non au cours des cinq dernières années, en 2008.

Le Moniteur de sécurité sonde également la population pour savoir si les répondants ont été victimes d'un délit au cours des 5 dernières années. Après analyse, il semble qu'il existe un lien significatif entre la réponse à cette question et la mesure dans laquelle les personnes se sentent en insécurité.

Les citoyens qui, au cours des 5 dernières années, ont été victimes d'un ou plusieurs délits ont souvent répondu par «toujours» ou «souvent» à la question de se sentir en insécurité. Le pourcentage touchant les victimes (12,9%) est deux fois plus élevé que celui des non-victimes (6,3%).

3.2. Le comportement d'évitement

3.2.1. Le comportement d'évitement au niveau national

Comme nous avons pu le voir dans le point précédent, l'analyse et l'évolution du sentiment d'insécurité peuvent être appréhendées au travers de la question générale relative au sentiment d'insécurité «Vous arrive-t-il de vous sentir en insécurité?». Cette approche est complétée par 5 autres questions sur le comportement d'évitement:

- éviter certains lieux de sa commune de résidence parce qu'on ne trouve pas cela sûr
- éviter d'ouvrir à des inconnus parce qu'on ne trouve pas cela sûr
- mettre des objets de valeur dans un endroit estimé plus sûr que sa maison
- éviter de partir de la maison quand il fait noir
- éviter de laisser ses enfants quitter la maison (enfants de moins de 15 ans)
- éviter de prendre les transports en commun

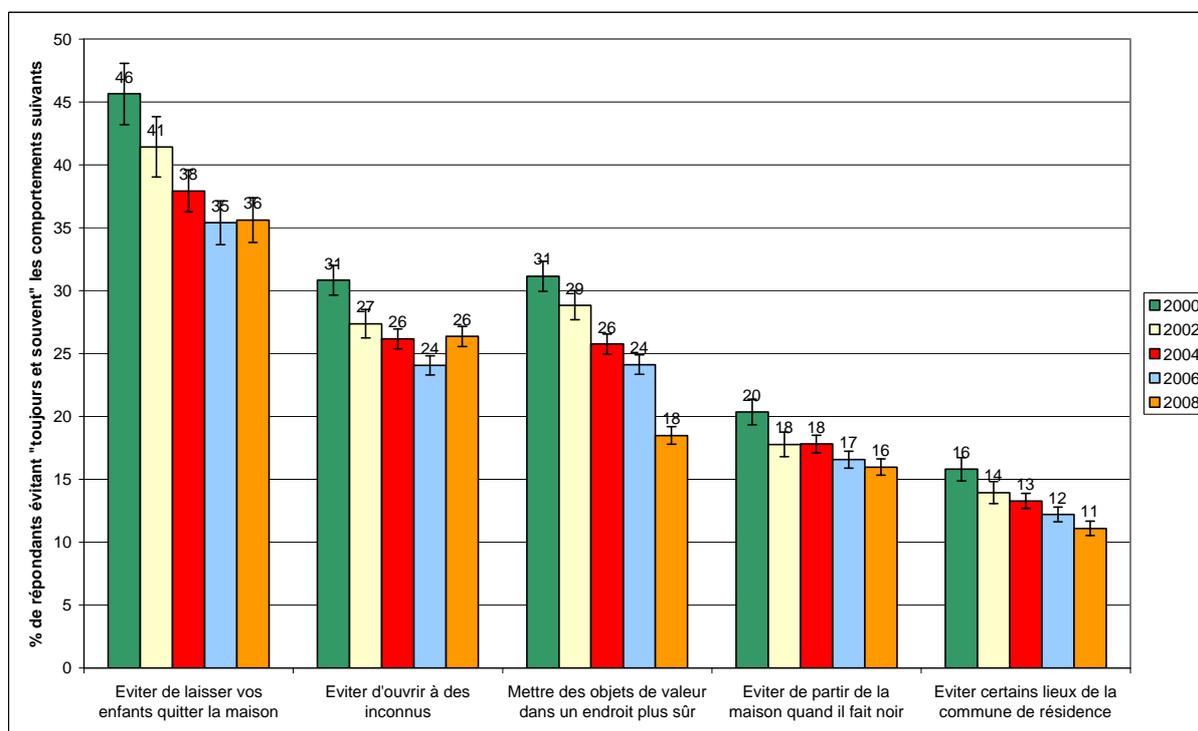


Fig.: Comportements d'évitement. Le graphe reprend la somme des réponses «toujours» et «souvent» aux 5 questions. Comparaison 2000, 2002, 2004, 2006 et 2008. Les années 1997 et 1998 ne sont pas reprises sur le graphique car les questions étaient posées différemment. La question concernant les transports publics a été ajoutée en 2008 (Table: ins C.1.).

La mesure dans laquelle on présente les différents comportements d'évitement varie selon la nature de ceux-ci. 26,4% des répondants évitent d'ouvrir à des inconnus, tandis que 18,5% mettent «toujours ou souvent» des objets de valeur dans des endroits plus sûrs. 16% évitent de partir de la maison quand il fait noir et 11,1% des citoyens évitent certains lieux de leur commune de résidence. Parmi les personnes qui ont des enfants, on estime à une sur trois (35,6%) celles qui évitent «toujours» ou «souvent» de laisser leurs enfants quitter la maison.

Un nouvel élément a été ajouté à la rubrique des comportements d'évitement, à savoir le fait d'éviter de prendre les transports en commun. A cette question, 7,2% des répondants ont déclaré «toujours» ou «souvent».

Par rapport à 2006, une diminution a été constatée en ce qui concerne le placement d'objets de valeur dans des endroits plus sûrs (de 24% à 18,5%). Le même constat de baisse a été enregistré pour ce qui est d'éviter de partir de la maison quand il fait noir. Par contre, il y a plus de répondants qui évitent d'ouvrir à des inconnus: 26,4% en 2008 contre 24% en 2006.

Globalement, on constate une tendance à la baisse pour la plupart des comportements d'évitement. La plus remarquable concerne le placement d'objets de valeur dans un endroit que l'on juge plus sûr que chez soi. D'année en année, les gens ont de moins en moins recours à cette pratique.

3.2.2. Le comportement d'évitement selon le profil socio-démographique

Lorsqu'on étudie les comportements d'évitement individuels, on constate généralement que le même profil socio-démographique apparaît de manière similaire à celui du sentiment général d'insécurité, à savoir: davantage de personnes âgées, de femmes, de personnes sans profession et de personnes peu ou pas scolarisées.

Néanmoins, on peut relever quelques écarts pour certains comportements d'évitement. C'est le cas, par exemple, lorsqu'il s'agit d'éviter certains lieux de sa commune ou d'éviter de partir de la maison quand il fait noir: outre les 65 ans et plus, les jeunes entre 15 et 24 ans adoptent plus souvent ces comportements (13 à 15% de «toujours» ou «souvent») que les catégories d'âge intermédiaires.

Le placement d'objets de valeur dans un lieu sûr montre des résultats inverses pour les caractéristiques d'activité professionnelle et de niveau de formation. D'autres non-actifs sont ceux qui affichent le moins ce comportement. Par contre, ce sont les personnes qui ont suivi un enseignement supérieur qui adoptent le plus ce comportement, à l'inverse de ce qui est constaté pour tous les autres comportements d'évitement et du sentiment d'insécurité général, où cette catégorie montre de manière significative qu'elle se sent plus en sécurité.

3.2.3. Le profil des personnes qui évitent de prendre les transports en commun

Un nouvel élément a été ajouté dans les comportements d'évitement lors de cette édition 2008 du Moniteur de sécurité, à savoir si le répondant évite ou non de prendre les transports en commun.

Il n'a pas été constaté de différence significative entre les catégories d'âge. Néanmoins, les personnes de 65 ans et plus adoptent ce comportement plus souvent en comparaison avec la moyenne nationale.

Les femmes (9,3%) évitent plus souvent les transports en commun que les hommes (5,1%) parce qu'elles ne les trouvent pas sûrs.

En comparaison avec la moyenne fédérale, les pensionnés évitent davantage («toujours» ou «souvent») de prendre les transports en commun. Ce qui cadre avec les constatations faites pour la catégorie d'âge.

Ce sont principalement les personnes qui ont suivi un enseignement supérieur qui se sentent le plus en sécurité dans les transports en commun.

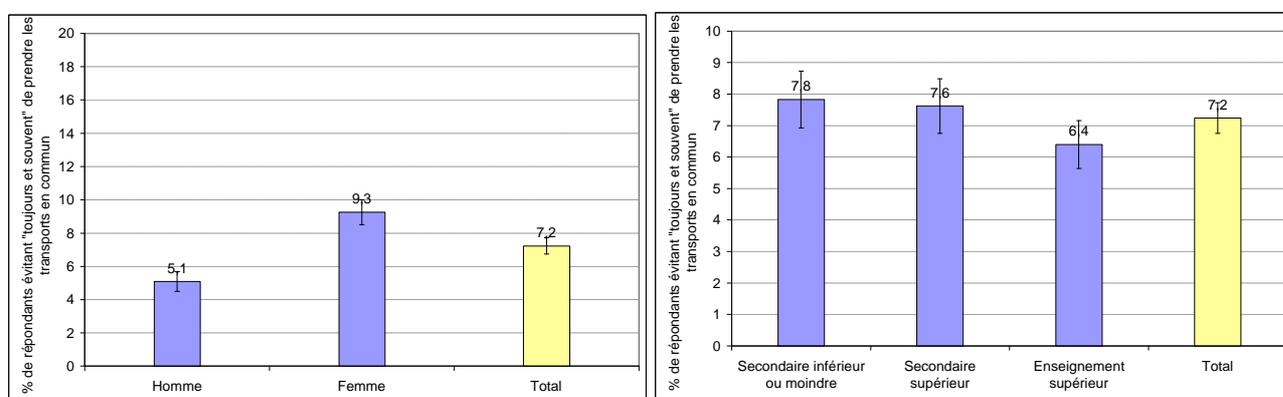


Fig. Le comportement d'évitement – le fait d'éviter de prendre ou non les transports en commun – selon le sexe (gauche) et la formation (droite). Question : «Vous arrive-t-il d'éviter de prendre les transports en commun parce que vous ne les trouvez pas sûrs?» (Table ins. C.2.6.2. et ins. C.2.6.4.)

3.2.4. La répartition spatiale des comportements d'évitement

Lorsqu'on étudie le comportement d'évitement au niveau des régions, on établit les mêmes constatations que pour le sentiment général d'insécurité: en Flandre, les personnes se sentent plus en sécurité et adoptent moins de comportements d'évitement. Ceci est valable pour les six types de comportement demandés. C'est ainsi que 5,5% des habitants de la Région flamande évitent «toujours» ou «souvent» de prendre les transports en commun, tandis qu'en Wallonie et en Région de Bruxelles-Capitale, le pourcentage s'élève respectivement à 8,7%, et 13,3%.

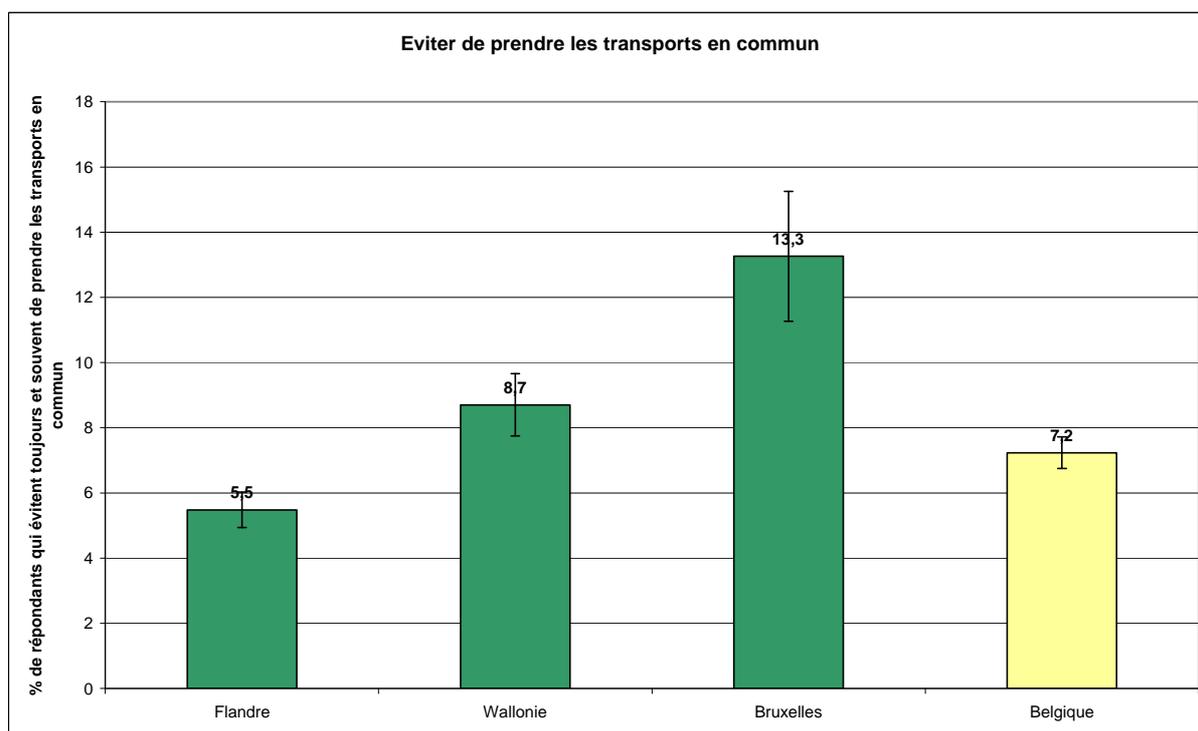


Fig.: Comportements d'évitement concernant le fait de prendre les transports en commun parce qu'on ne les trouve pas sûrs en 2008 (évitent «toujours» et «souvent») (Table: ins B.6.).

Par rapport à 2006, en Région de Bruxelles-Capitale, le comportement d'évitement a diminué de manière remarquable: presque tous les types de comportement d'évitement ont baissé. Le placement d'objets de valeur a diminué de manière significative dans les trois régions. Par contre, il y a une légère hausse en Flandre et en Wallonie concernant l'élément «ne pas ouvrir la porte à des inconnus».

La répartition géographique des comportements d'évitement par arrondissement judiciaire montre un certain nombre de différences remarquables géographiquement.

Les habitants des arrondissements de Hasselt et Turnhout présentent le moins de comportements d'évitement. A tout point de vue ils atteignent un score inférieur à la moyenne fédérale. Aussi à Bruges, Gand, Louvain et Tongres, les répondants ont moins répondu «toujours» ou «souvent» à la plupart des comportements d'évitement. Par contre, les habitants

des arrondissements de Charleroi, Liège et Bruxelles ont généralement plus souvent répondu de manière affirmative par rapport aux comportements demandés.

Un contraste nord-sud apparaît concernant le fait d'«éviter de laisser ses enfants quitter la maison parce que l'on craint pour leur sécurité». Dans quasi tous les arrondissements flamands, ce comportement est moins présent en comparaison avec la moyenne nationale, tandis que les arrondissements wallons et bruxellois atteignent généralement un score supérieur à cette moyenne.

Les habitants de Charleroi, Bruxelles et Halle-Vilvoorde répondent davantage, de manière significative, qu'ils évitent «toujours» ou «souvent» de prendre les transports en commun. Pour les arrondissements suivants, c'est significativement moindre: Bruges, Gand, Hasselt, Courtrai, Louvain, Malines, Tongres, Turnhout et Furnes.

3.3. Le risque estimé d'être victime

3.3.1. Evolution du risque estimé d'être victime

L'approche sur l'insécurité est complétée par des questions portant sur le risque estimé d'être victime de certains délits:

Au cours des 12 prochains mois, quel risque estimez-vous:

- que votre ménage a d'être victime d'un cambriolage avec vol?
- courir d'être victime de violence physique ou de menace de violence physique?
- courir d'être victime d'un vol sans violence ou menace de violence?
- courir d'être victime d'un délit dans la circulation, par exemple un accident, un délit de fuite, une agression dans la circulation, etc.?

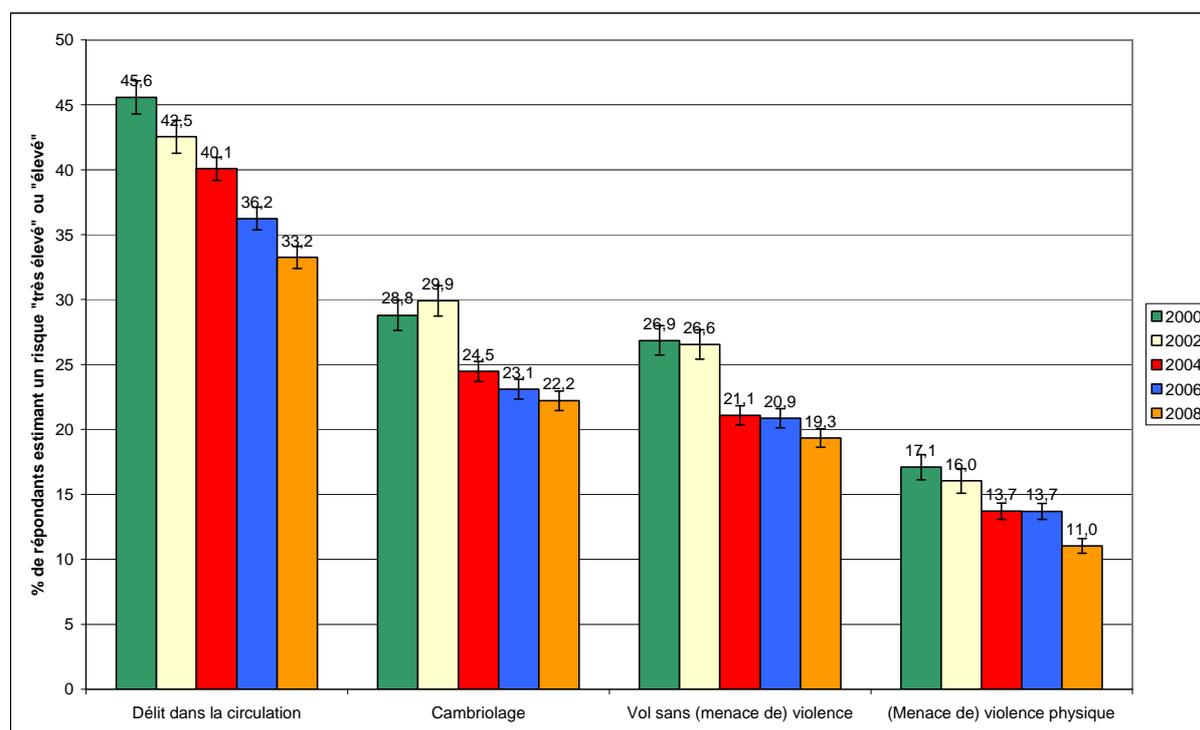


Fig.: Evolution du risque estimé d'être victime entre 2000 et 2008, regroupement des catégories «très élevé» et «élevé» de risque estimé (Table: ins D.1). Ce n'est qu'à partir de 2000 que les questions portant sur le risque estimé d'être victime de certains délits ont complété le module du sentiment d'insécurité. La comparaison avec les années 1997 et 1998 n'est donc pas réalisable.

Interrogés sur le risque d'être victimes d'un délit – cambriolage, (menace de) violence physique, vol sans (menace de) violence, délit dans la circulation –, les citoyens procèdent manifestement à une estimation différente du risque d'être victime en fonction du délit envisagé. Les délits dans la circulation (ex. délit de fuite, agression dans la circulation, ...) sont considérés comme le risque le plus élevé. Environ un tiers des citoyens interrogés considèrent ce risque comme un risque (très) élevé. Il apparaît néanmoins que ce risque estimé diminue au cours du temps. Le risque d'être victime d'un cambriolage ou de vol sans (menace) de violence est perçu comme (très) élevé par un cinquième des répondants interrogés. Enfin, un dixième des répondants estiment la (menace de) violence physique comme un risque élevé à très élevé. Par rapport à 2006, une diminution significative a été observée quant à ces quatre risques.

3.3.2. Comparaison spatiale du risque estimé d'être victime

	3.1. Cambriolage	3.2. (Menace de) violence physique	3.3. Vol sans (menace de) violence	3.4. Délit dans la circulation
Régions				
Flandre	20,0	10,2	17,0	31,5
Wallonie	25,0	10,8	20,8	34,6
Bruxelles	26,2	16,8	28,7	39,5
Typologie des communes				
Grandes villes	24,2	15,6	24,2	38,3
Bruxelles-18	25,9	16,4	28,3	39,3
Villes régionales	19,8	11,0	19,0	32,8
Communes d'agglomération	27,3	11,9	23,4	36,5
Petites villes	20,7	8,8	16,1	30,7
Comm. à urb. morph. forte	19,0	11,6	16,2	27,8
Comm. à urb. morph. moyenne	19,6	9,0	17,3	31,4
Comm. à urb. morph. faible/rurales	21,8	9,7	16,2	31,1
Belgique	22,2	11,0	19,3	33,2

Fig.: Le risque estimé d'être victime, par région et selon la typologie des communes en 2008. Les catégories de risque estimé «très élevé» et «élevé» ont été regroupées (Tables: CG.ins C.1., CG.ins C.2., CG.ins C.3., CG.ins C.4.).

Ce sont les citoyens interrogés en régions wallonne et bruxelloise qui estiment courir un risque plus important de subir un cambriolage au cours des douze prochains mois. Ce risque est essentiellement ressenti dans les régions les plus urbaines (grandes villes et communes d'agglomération).

Le risque estimé d'être victime de (menace de) violence physique est un phénomène de nature nettement ancrée dans les grandes villes.

Le risque estimé d'être victime de vol sans (menace de) violence est considéré de manière significative comme plus élevé en Wallonie et dans les grandes villes, en particulier à Bruxelles.

A Bruxelles, dans les autres grandes villes et les communes d'agglomération, le risque d'être victime d'un délit dans la circulation est plus souvent estimé comme «élevé» voire «très élevé».

Par rapport à 2006, quelques évolutions significatives ont été observées au niveau des régions. Dans la Région de Bruxelles-Capitale, le risque estimé d'être victime a diminué, et ce pour les quatre types de délits. En Wallonie également, le pourcentage de citoyens qui estiment courir un risque (très) élevé d'être victime d'un délit a diminué. C'est significatif en ce qui concerne «(menace de) violence physique», «vol sans (menace de) violence» et «délit dans la circulation». En Flandre, on observe un statu quo par rapport à l'édition précédente du Moniteur de sécurité.

3.4. Possession d'un moyen de défense

Le module «insécurité» reprend également une question relative à la possession d'un moyen de défense.

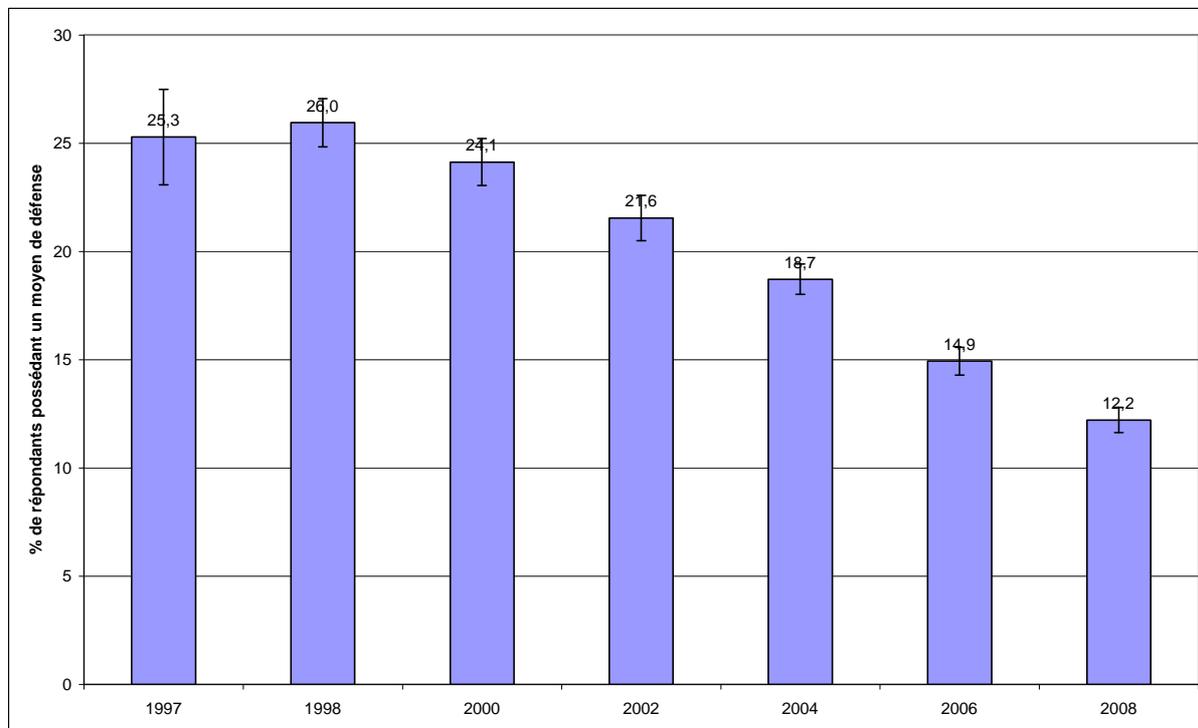


Fig. Pourcentage de personnes répondant posséder un moyen de défense en 1997, 1998, 2000, 2002, 2004, 2006 et 2008 (Table: ins E.3.).

Le nombre de citoyens qui possèdent un moyen de défense pour se protéger en cas de besoin a diminué d'année en année. Lors des premières enquêtes du Moniteur de sécurité – en 1997 et 1998 – cette rubrique concernait un quart de la population. En 2008, elle en concernait un peu plus d'un dixième. Par rapport à 2006 également, une nouvelle diminution significative, jusqu'à 12%, a été observée.

Cette baisse s'est fait sentir dans quasi toutes les provinces, aussi bien en Flandre qu'en Wallonie. Seule Bruxelles connaît un statu quo par rapport à 2006.

Les détenteurs de moyens de défense ont un profil un peu plus jeune et sont davantage des hommes, ce qui diffère donc du profil des citoyens qui se sentent en insécurité (voir précédemment).

Chapitre 4: La victimisation

Ce module traite des pourcentages de victimisation. Tout comme les années précédentes, une distinction a été effectuée entre deux grandes catégories de délits: les délits contre les ménages et les délits contre les personnes. Ces deux types de délits sont repris dans les deux sections suivantes de cette partie.

4.1. Les délits contre les ménages

Les délits contre les ménages englobent la victimisation des membres du ménage ainsi que les infractions à l'encontre d'un bien du ménage. Le répondant a été interrogé sur un délit dont lui-même ou un membre du ménage a été victime au cours des douze derniers mois (et plus précisément entre le 1^{er} juillet 2008 et le 31 décembre 2008). Les délits contre les ménages repris sont: les tentatives de cambriolage, les cambriolages avec vol, les vols de voitures, les vols dans la voiture, les dégâts à la voiture, les vols de motos, les dégâts à la moto, les vols de vélos, les vols de mobylettes et les destructions.

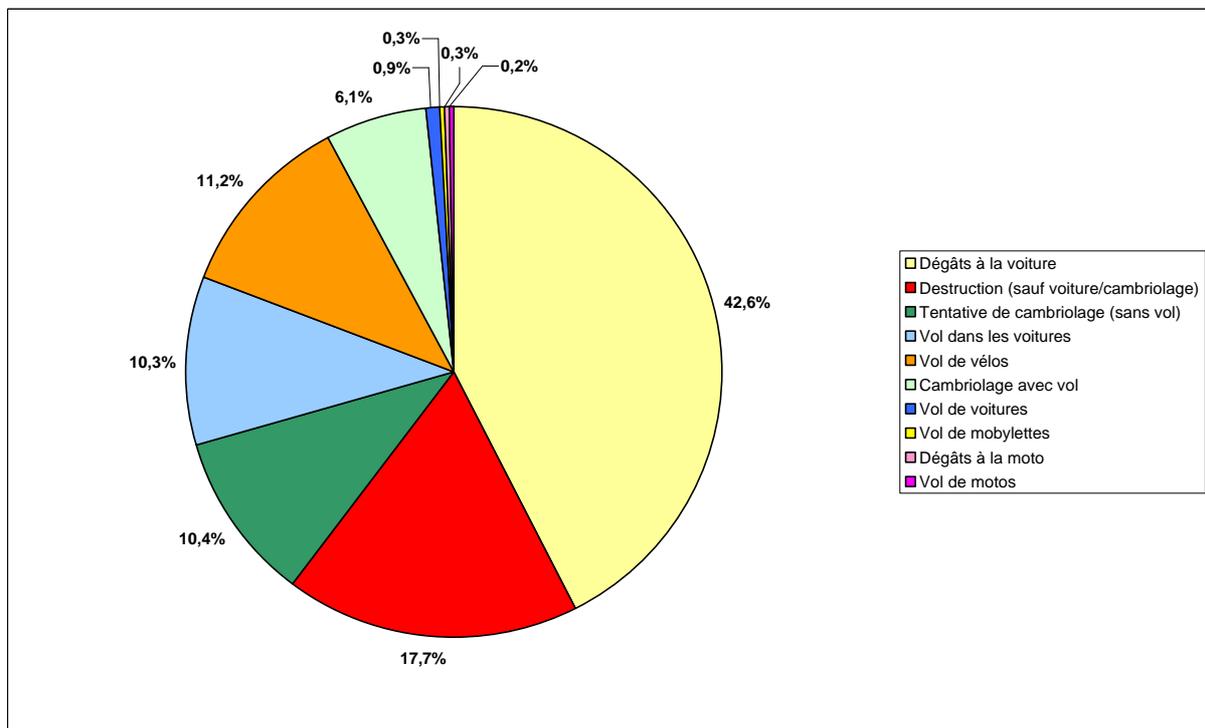


Fig.: Les délits contre les ménages en 2008. Le total équivaut à 100% des victimes (table: vic A.I.).

Lorsque les répondants déclarent avoir été victimes d'un délit au niveau du ménage, c'est la rubrique «dégâts à la voiture» qui, avec 42,6%, est mentionnée en tête des délits les plus fréquemment rencontrés par les citoyens. Les citoyens sont aussi souvent victimes de délits de «destruction» (autre que dégâts à la voiture, à la moto ou lors d'un cambriolage) (17,7%). D'autres types de délits sont moins fréquemment mentionnés: autour de 10 % pour les tentatives de cambriolage, le vol dans les voitures et les vols de vélos. Enfin, les autres délits sont présents à moins de 10%.

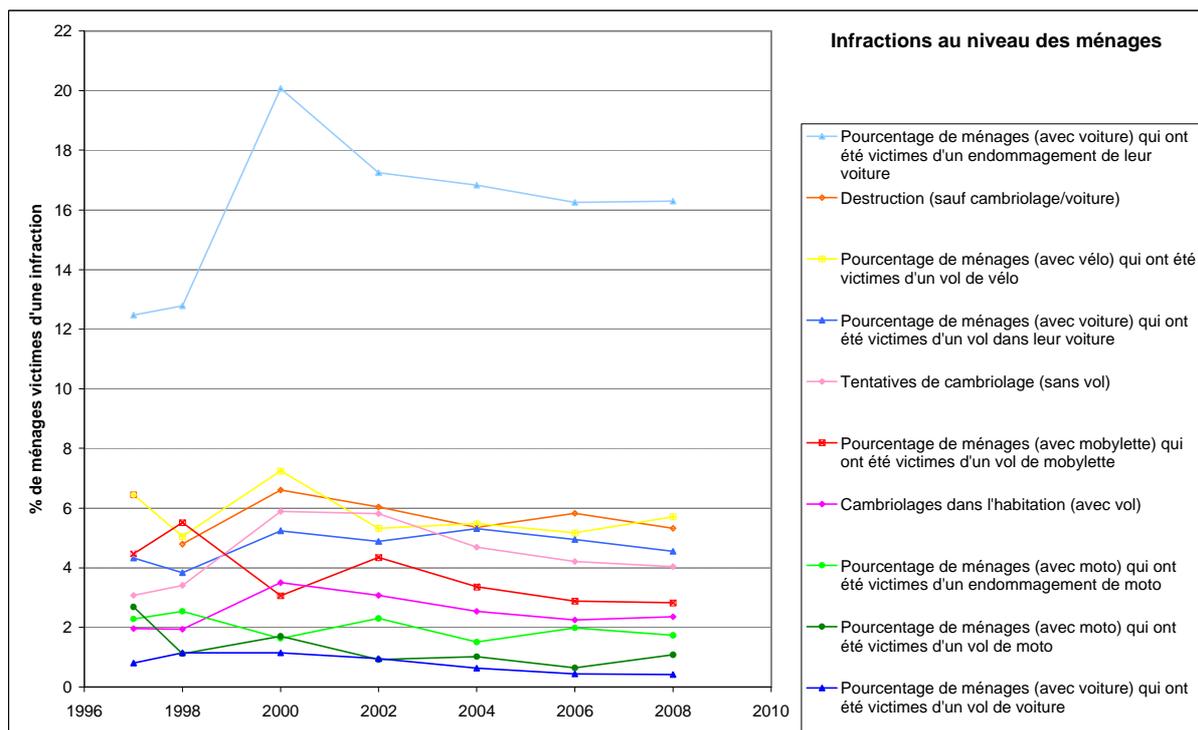


Fig.: Evolution temporelle des délits contre les ménages en 1997, 1998, 2000, 2002, 2004, 2006 et 2008, exprimés en pourcentage de ménages victimes d'une infraction (tables: vic A.1.1.2, vic A.1.1.3, vic A.2.2.b, vic A.2.3.b, vic A.2.4.b, vic A.3.1.b, vic A.3.2.b, vic A.3.3.b, vic A.3.4.b, vic A.4.1.).

C'est l'infraction «dégâts à la voiture» qui est la plus fréquemment rencontrée au cours des 12 derniers mois par les citoyens interrogés (16,3% de ménages victimes en 2008). Ce délit connaît, depuis la première édition de 1997, le plus haut pourcentage de victimisation. Suivent ensuite quatre autres infractions dont les répondants déclarent avoir été victimes au cours des douze derniers mois: les vols de vélos, les autres types de «destruction», le «vol dans les voitures» et les «tentatives de cambriolage» (4 à 6% des ménages en 2008). Ces délits occupaient aussi le haut du graphique les années précédentes.

Une diminution significative par rapport à 2006 a été observée en matière de «vol dans les voitures» et de «destruction». Par contre, le vol de motos a significativement augmenté. Ce qui est le cas également pour les vols de vélos, qui à nouveau occupent la deuxième place des délits dont ont été victime les ménages.

La plupart des infractions au niveau des ménages ont connu une augmentation entre 1997 et 2000, après quoi on a observé une tendance à la baisse. C'est notamment le cas des tentatives de cambriolage, des vols de voiture et des dégâts occasionnés à la voiture.

Pour certaines catégories d'infraction, il est difficile de dégager des tendances à la hausse ou à la baisse. C'est le cas du nombre de ménages victimes d'un endommagement à une moto ou d'un vol de mobylette, qui connaissent des périodes de hausses et de baisses successives (significatives ou pas).

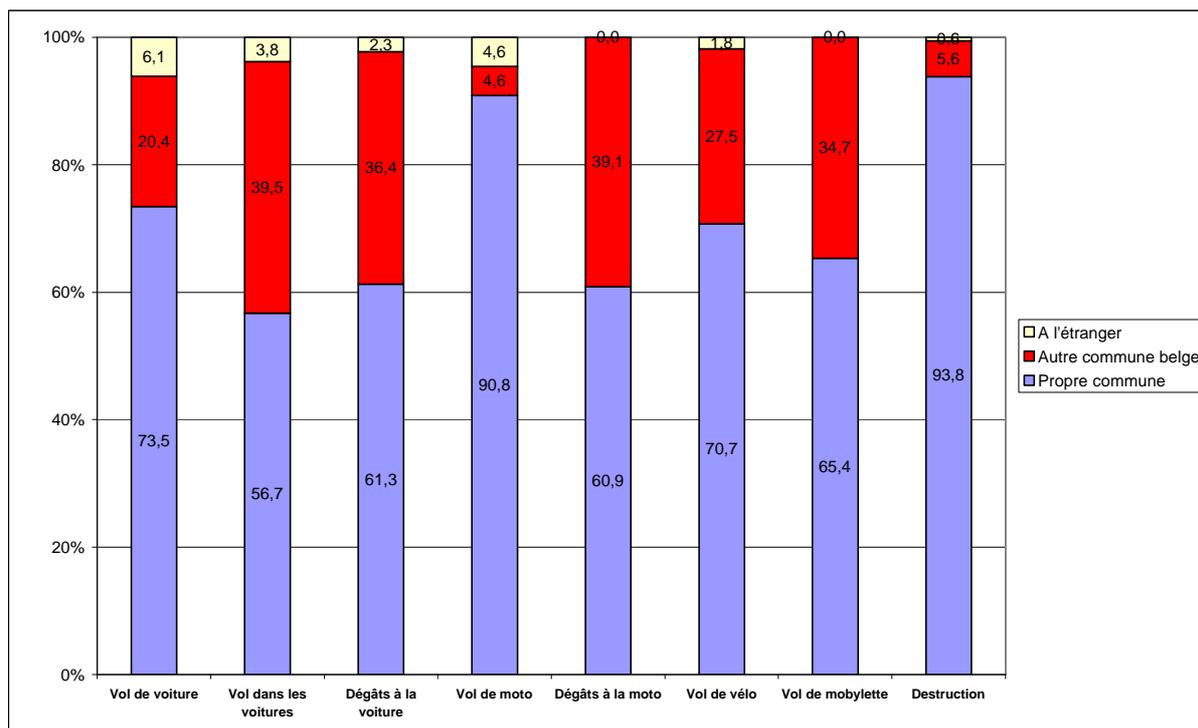


Fig.: Aperçu de la victimisation des ménages selon le lieu du délit en 2008 (table vic A.II).

On constatera que la majorité des délits contre les ménages (à l'exception des (tentatives de) cambriolages), entre 55% et 95% suivant le délit, se déroule dans la propre commune du répondant.

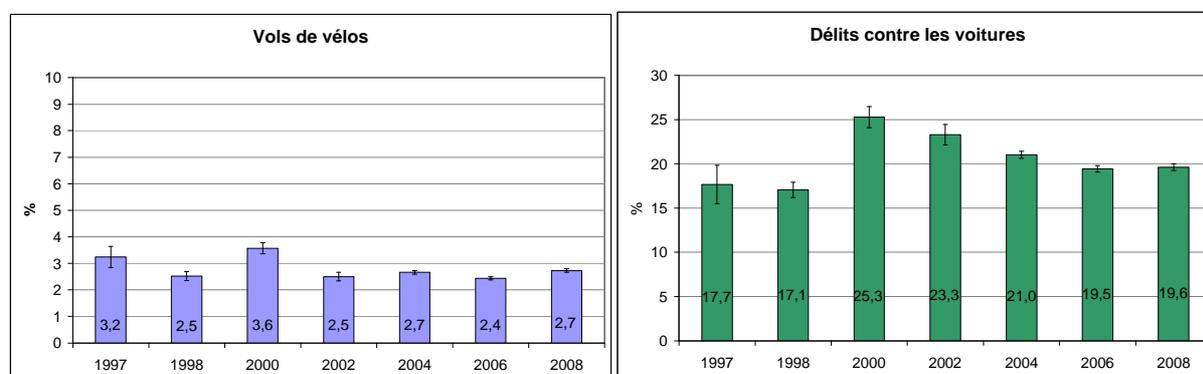


Fig: Evolution des pourcentages de victimisation des délits contre les ménages entre 1997 et 2008: à gauche = les vols de vélos (table vic 3.4.a) et à droite = les délits contre les voitures (total: pourcentage de voitures volées, dévalisées ou endommagées) (table vic A.2.1.a).

Lorsqu'on regarde le nombre de vols de vélos, on observe une tendance à la baisse entre 2000 et 2006. En 2008, ce pourcentage a cependant légèrement – mais de manière significative – augmenté pour atteindre 2,7%.

L'évolution des délits contre les voitures a montré une tendance à la baisse depuis 2000. Le pourcentage de 19,6% de voitures volées, dévalisées ou endommagées présente un statu quo par rapport au Moniteur de sécurité 2006.

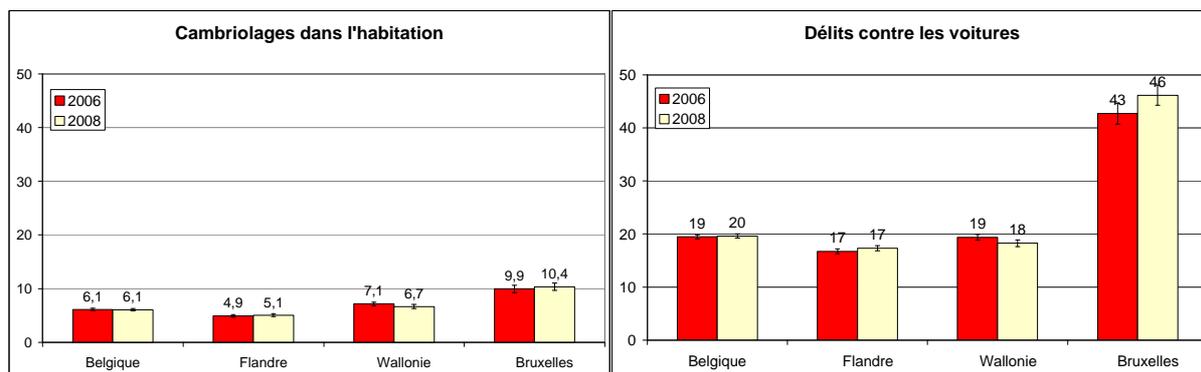


Fig.: Cambriolage (à gauche) et délits contre les voitures (à droite) par région et année 2006-2008 (tables CG vic B1.1., CG vic B.2.1.1. et CG vic B.2.4.1).

Pour la plupart des délits, la Région de Bruxelles-Capitale connaît un pourcentage élevé de victimes par rapport à la Flandre et la Wallonie. De plus, une diminution du nombre de délits tels que les dégâts à la voiture ou les destructions a été observée entre 2006 et 2008 en Wallonie.

Le pourcentage le plus élevé à Bruxelles concerne les cambriolages dans les habitations (total), pour lesquels la Région de Bruxelles-Capitale atteint un taux de 10%, en regard de 7% en Wallonie et 5% en Flandre.

En ce qui concerne les délits contre les voitures (vols de voitures, voitures dévalisées ou endommagées), on remarque également que la Région de Bruxelles-Capitale atteint, de manière marquante, le pourcentage le plus élevé de victimes. Ce pourcentage est de 17% en Flandre, 18% en Wallonie et 46% à Bruxelles. Ce chiffre élevé provient essentiellement de la proportion importante de dégâts à la voiture observés à Bruxelles (31%). Entre 2006 et 2008, il y a eu une augmentation des dégâts à la voiture en Flandre (2006: 14%, 2008: 15%), alors que le nombre de vols dans les voitures a cependant diminué dans cette même région (3% en 2006, 2% en 2008).

Au niveau des ménages qui sont victimes de vols de vélos, c'est la Wallonie qui est la moins touchée, avec un pourcentage de 1,8%, contre 7,1% pour la Flandre et 6% pour la Région de Bruxelles-Capitale. En Flandre, le pourcentage de ménages victimes de vols de vélos a augmenté par rapport à 2006, passant de 6,4% à 7,1% en 2008.

Les destructions suivent aussi les mêmes tendances que plus haut: 4,3% en Flandre, 6% en Wallonie et 9% pour la Région de Bruxelles-Capitale. En 2008, les dégradations ont diminué en Wallonie (de 6,9% à 6% en 2008).

4.2. Les délits contre les personnes

Les délits contre les personnes concernent la victimisation personnelle. On demande à la personne si elle-même a été ou non, au cours des douze derniers mois (et plus précisément entre le 1^{er} juillet 2008 et le 31 décembre 2008), victime d'un délit contre la personne. Les délits contre les personnes se composent des catégories suivantes: vol sur des personnes sans menace/violence, vol sur des personnes avec menace/violence, vol en dehors de la maison, victime absente, menace de violence physique, violence physique, délit de fuite dans la circulation, délit contre la morale sexuelle et autres infractions. On entend par «autres infractions» toute infraction dont aurait été victime la personne interrogée et qui ne serait pas reprise dans une catégorie précédemment citée.

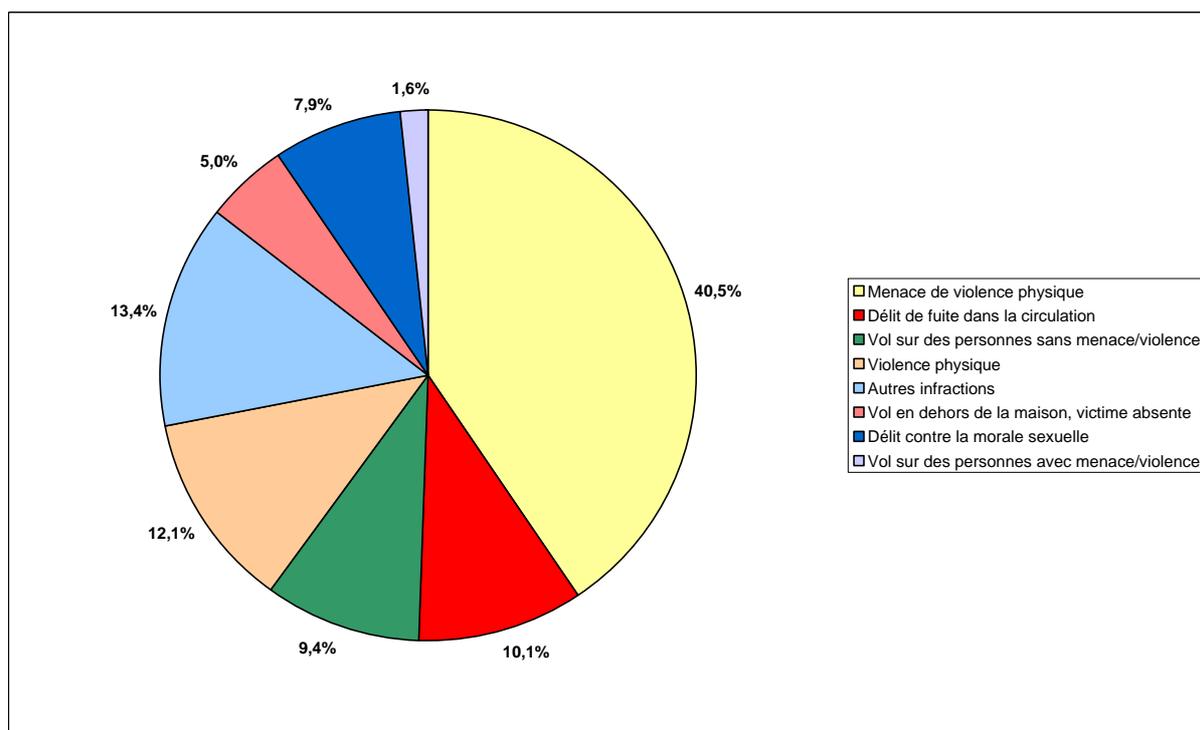


Fig.: Les délits contre les personnes en 2008. Le total équivaut à 100% des victimes (table vic B.1.).

Parmi les délits contre les personnes en 2008, c'est la rubrique «menace de violence physique» qui, avec ses 40,5%, se retrouve en tête des délits les plus fréquemment rencontrés par les citoyens. En ce qui concerne les autres délits – violence physique, délit de fuite dans la circulation, vol sur des personnes sans (menace de) violence, et autres infractions – ils sont cités dans 10% des cas. Enfin, les autres délits apparaissent pour moins de 8%.

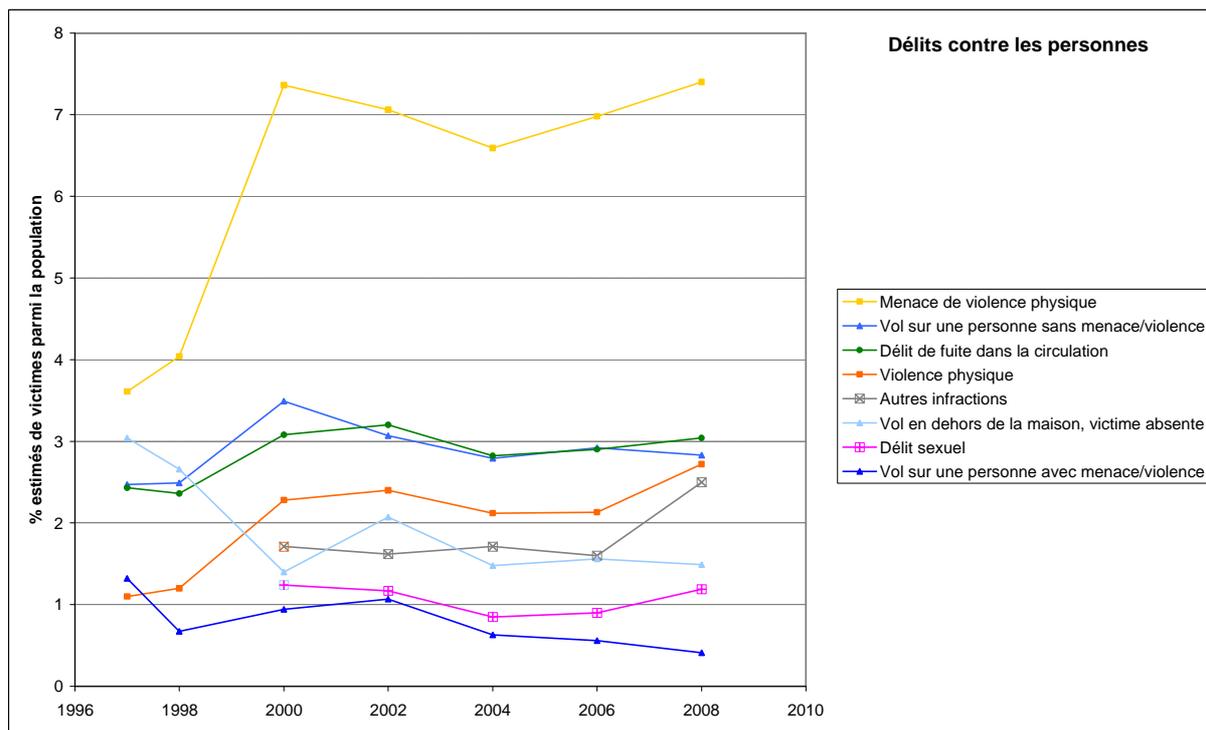


Fig.: Evolution temporelle des délits contre les personnes en 1997, 1998, 2000, 2002, 2004, 2006 et 2008, exprimés en pourcentage de personnes victimes d'une infraction. Les questions concernant les « délits sexuels » et les « autres infractions » ne sont apparues qu'à partir de l'édition de 2000, il n'est donc pas possible de réaliser, pour ces deux infractions, une comparaison avec les années 1997 et 1998. (tables: vic B.2.1.2, vic B.2.1.3, vic B.2.1.4, vic B.2.2.2, vic B.2.2.3, vic B.2.3.1, vic B.2.4.1, vic B.2.5.1).

Depuis 1997, c'est la rubrique «menace de violence physique» qui se retrouve en tête des infractions contre les personnes les plus fréquemment rencontrées par les citoyens au cours des douze derniers mois. C'est aussi la rubrique qui connaît l'évolution à la hausse la plus importante d'année en année. On passe pratiquement du simple au double puisque, en 2008, 7,4% des répondants ont déclaré avoir été victime de menace de violence physique.

Entre 2006 et 2008, on a relevé d'autres changements significatifs. Les pourcentages de victimes de violence physique, de délits sexuels – en 2008 un peu plus d'1 sur 100 – et de la catégorie «autres infractions» ont augmenté de manière significative.

A long terme, on constate que les délits au niveau des personnes suivent des tendances similaires à celles des délits contre les ménages. Une grande partie de ces infractions ont connu une augmentation entre 1997 et 1998 ou 2000, tendance suivie par une diminution ou un statu quo jusqu'en 2006. Comme cela a déjà été énoncé, certains délits sont à nouveau en hausse depuis 2006. On remarque toutefois qu'il en va autrement en ce qui concerne le «vol en l'absence de la victime» où on enregistre une diminution du nombre de vols entre 1998 et 2000. Après une brève augmentation entre 2000 et 2002, on retrouve une tendance à la baisse jusqu'en 2004 pour ensuite se stabiliser.

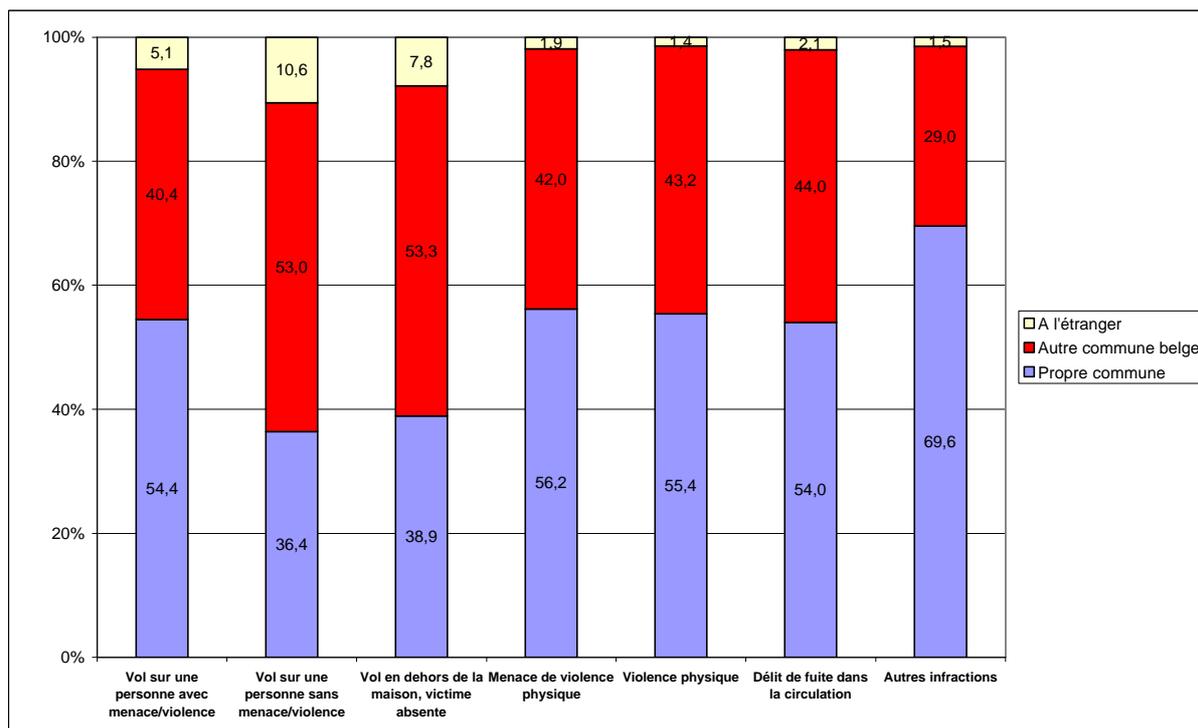


Fig.: Aperçu de la victimisation des personnes selon le lieu du délit en 2008 (table vic B.II.).

Contrairement aux délits contre les ménages, le lieu des délits contre les personnes est moins concentré dans sa propre commune. Pour la moitié des cas, les délits sur les personnes ont lieu dans la propre commune de la victime, alors que les vols («sur la personne sans menace ou violence» et «en dehors de la maison, en l'absence de la victime») se déroulent plus souvent en dehors de la commune de la victime.

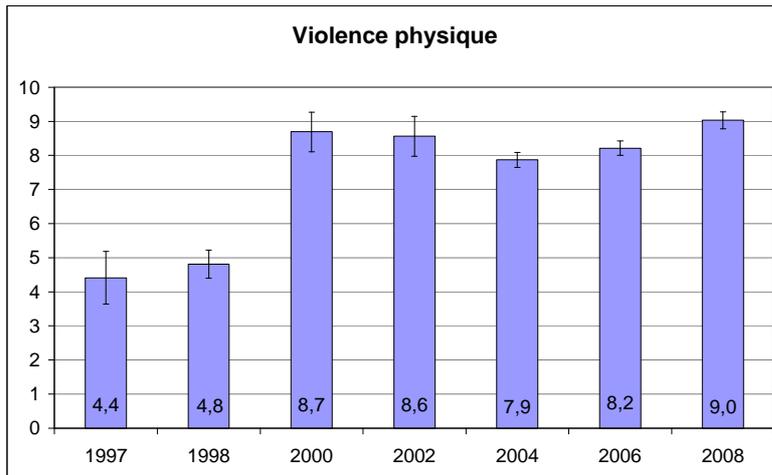


Fig: Evolution des pourcentages de victimes de violence physique sauf vol avec violence (total: menace ou victime) (Table: vic B.2.2.1.)

L'accroissement du pourcentage de citoyens victimes de violences physiques (total) – c'est-à-dire de violence physique ou de menace de violence physique - entre 1997 (4,4%) et 2000 (8,7%) est marqué. Aux environs de 2004, on a observé une légère diminution. En 2008, une nouvelle augmentation significative est montée jusqu'à 9%.

Les victimes de violence physique déclarent dans 71% des cas qu'il s'agit de coups et blessures. 10,2% des auteurs sont des membres de la famille, ce qui ne représente pas une différence significative avec l'enquête de 2006. En ce qui concerne les auteurs de délits sexuels, les répondants déclarent dans la plupart des cas (72,6%) que c'est une personne inconnue. Un peu moins d'une fois sur dix, la victime a répondu de manière affirmative à la question de savoir s'il s'agissait d'un fait (d'une tentative) de viol.

Le pourcentage de victimes de délits sexuels atteignait plus d'1% avant 2002. A partir de 2004, ce pourcentage est descendu tout juste sous 1%. En 2008, il a à nouveau connu une hausse jusqu'à 1,2%. Il faut tenir compte qu'on parle ici de chiffres peu élevés. Néanmoins, l'augmentation est statistiquement significative.

La catégorie des vols (total) – c'est-à-dire le vol sur la personne avec/sans menace de violence et le vol en dehors de la maison en absence de la victime – a connu une baisse entre 2002 et 2004. En 2008, le pourcentage de victimes a atteint 4,5%, ce qui représente une légère diminution, mais significative par rapport à l'enquête précédente.

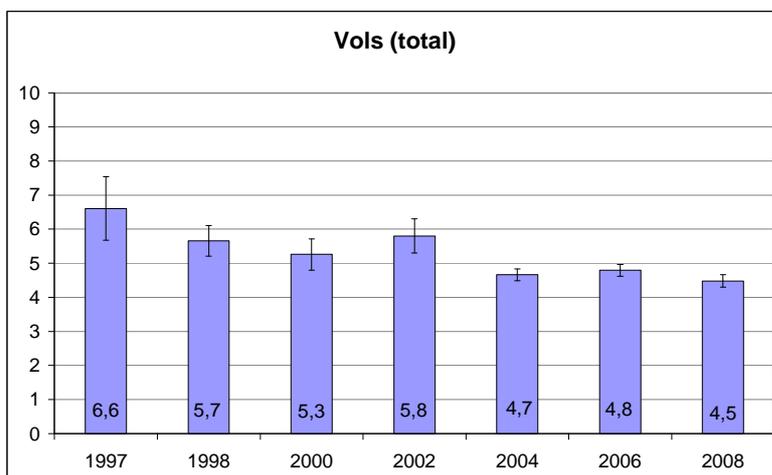


Fig. Evolution du pourcentage de vols (total: vol sur une personne avec menace/violence, vol sur une personne sans menace/violence, vol en dehors de la maison, victime absente) (Table: vic B.2.4.1)

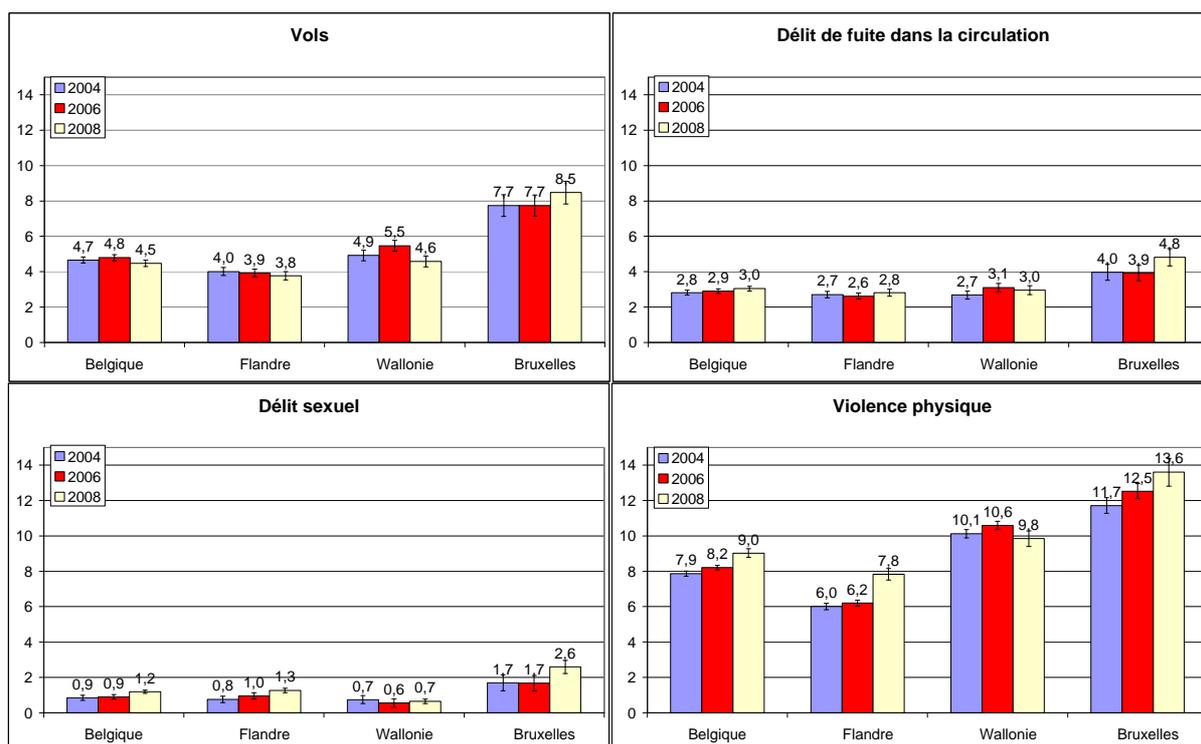


Fig.: Total des vols (haut-gauche), délit de fuite dans la circulation (haut-droite), délit sexuel (bas-gauche) et violence physique (bas-droite) par région et par année.
(Tables: CG.vic D.1., CG.vic D.8., CG.vic D.9. et CG.vic D.5.)

Lorsqu'on regarde de plus près les résultats des régions, on constate que, pour le vol (total) – c'est-à-dire le vol sur la personne avec/sans violence ou menace et le vol en absence de la victime – la Région de Bruxelles-Capitale connaît les pourcentages de victimes les plus élevés: 8,5% contre 3,8% en Flandre et 4,6% en Wallonie. Après avoir connu un pourcentage de victimes en hausse en 2006, la Wallonie a à nouveau connu une baisse en 2008.

La Région de Bruxelles-Capitale connaît également le pourcentage le plus élevé de victimes en matière de délit de fuite dans la circulation (4,8%), par rapport à la Flandre (2,8%) et à la Wallonie (2,9%).

La (légère) augmentation des délits sexuels au niveau national se retrouve également dans les régions, sauf en Wallonie, où le nombre de victimes reste stable. Ce qui fait que la Wallonie a, pour ce type de délit, un pourcentage de victimes (0,6%) plus faible qu'en Flandre (1,3%) et à Bruxelles (2,6%). La Flandre connaît une tendance à la hausse: de 0,8% en 2004 à 1,3%. La Région de Bruxelles-Capitale connaît, au travers des années, les pourcentages de victimes les plus élevés et la hausse de 2008 est également frappante (de 1,7% en 2006 à 2,6% en 2008).

Enfin, on a constaté, entre 2006 et 2008, une augmentation de la violence physique (total) – c'est-à-dire menace de violence physique ou violence physique – en Flandre: de 6,2% à 7,83% en 2008.

4.3. Signalement et déclaration

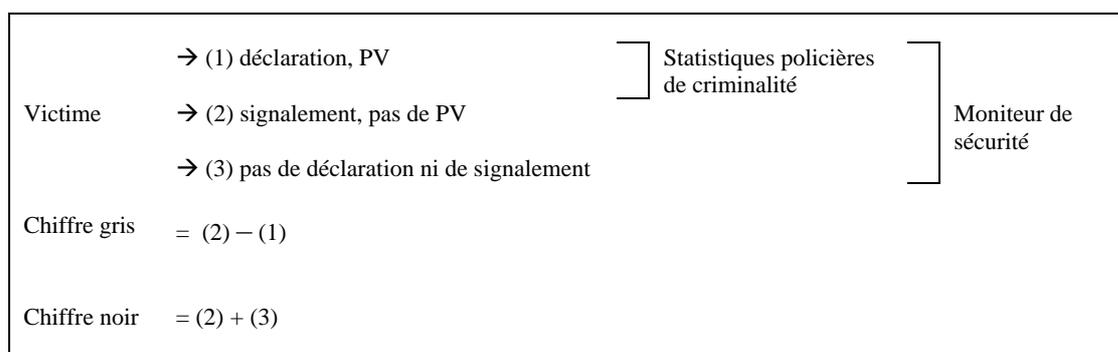
4.3.1. Le Moniteur de sécurité, un indicateur du chiffre noir

Quel est le nombre réel de faits de criminalité déterminés comme le cambriolage, le vol de voitures et la violence physique? Les données issues des statistiques policières et judiciaires nous renseignent sur les faits criminels pour lesquels un procès-verbal a été dressé (faits enregistrés) ou sur des faits qui sont poursuivis. Une grande partie des faits n'est donc pas prise en considération dans le cas où les victimes n'ont fait aucune déclaration à la police.

On appelle ce phénomène 'chiffre noir'; le nombre de faits criminels pour lesquels il n'y a eu aucun signalement ni déclaration et qui restent donc dissimulés aux statistiques.

Le Moniteur de sécurité peut donner une indication des chiffres gris⁸ et noir étant donné que, à chaque fois que le répondant a été victime, on pose la question de savoir si le fait a été ou non déclaré et signalé.

Sur base du module 'signalement et déclaration', on peut calculer le pourcentage de signalement et de déclaration des différents faits.



⁸ Le chiffre gris correspond au nombre de signalements sans déclaration. Les services de police sont tenus au courant de ces faits mais aucun procès-verbal n'est rédigé. Ces faits n'apparaissent donc pas dans les statistiques policières de criminalité enregistrée.

4.3.2. Délits contre les ménages

L'objet de cette rubrique est de savoir quels types de délits sont signalés et/ou déclarés. Comme les années précédentes, une distinction est faite entre signalement et déclaration. Dans la première situation, on demande au répondant s'il a signalé le délit à un service de police, dans l'autre, si une déclaration ou un procès-verbal a été signé.

Signalement

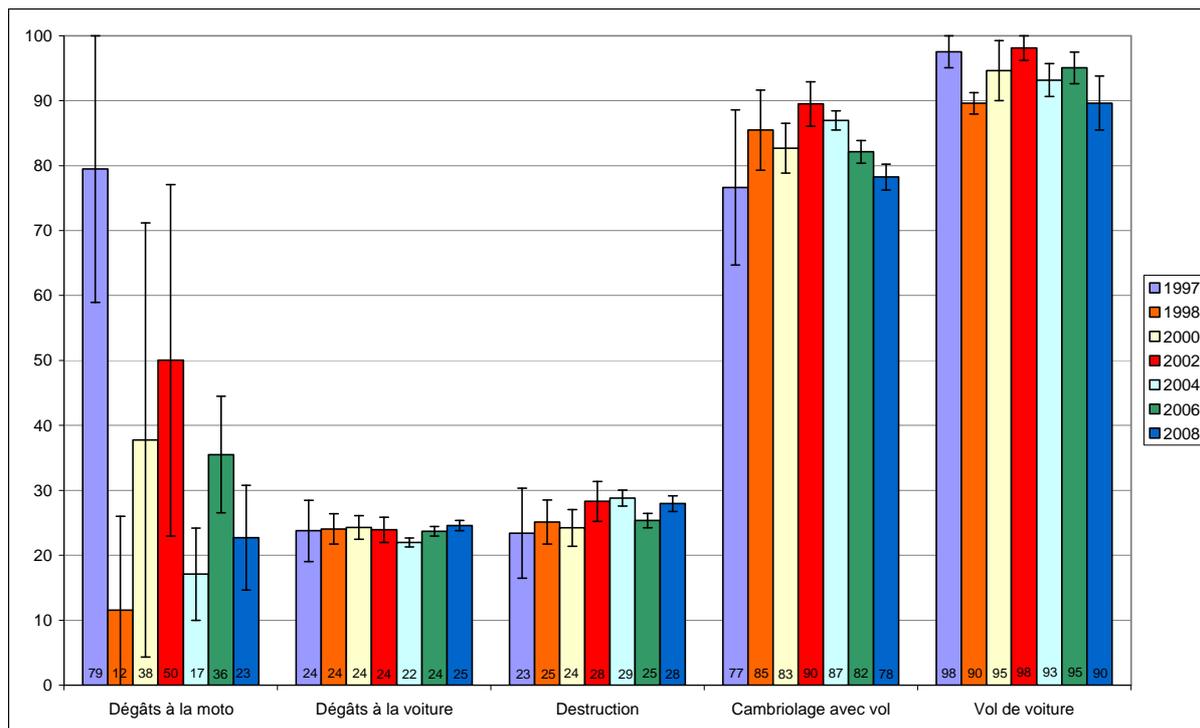


Fig.: Evolutions du signalement des délits contre les ménages entre 1997 et 2008. (Table: sig A.1.1.).

La propension générale à signaler est grosso modo restée la même entre 1997 et 2008 (aux environs de 38%). Néanmoins, il y a des différences à mentionner entre les différents délits. Les vols de voiture et les cambriolages dans les habitations sont plus souvent mentionnés. On retrouve des pourcentages de signalement de plus de 75%. Par contre, moins d'un tiers des cas de destruction sont signalés à la police.

Par rapport à 2006, on enregistre à nouveau une légère augmentation des signalements aussi bien des dégâts à la voiture que des destructions en général (autres qu'à une moto ou éventuellement lors d'un cambriolage). Par contre, on a moins signalé de cambriolages dans les habitations et de vols de voitures en 2008. Ainsi, le taux de signalement des cambriolages s'élevait encore à 82% en 2006. Lors de la dernière enquête il était de 78%. A long terme, on constate une tendance à la baisse concernant le nombre de signalements pour ce type de délit, et ce depuis 2002.

Le nombre de signalements de faits de dégâts à la moto, après une hausse en 2006, a à nouveau connu une régression. A l'exception de l'année 2002, où le pourcentage était

légèrement plus faible, la propension à signaler concernant les «dégâts à la voiture» tourne autour de 25%.

L'analyse du pourcentage de signalement général au niveau des régions pour tous les délits au niveau des ménages donne les résultats suivants. En Flandre, la propension à signaler par rapport à 2006 a diminué et se situe, avec un pourcentage de 36,5%, plus bas qu'en Wallonie où les délits contre les ménages sont signalés dans 41,4% des cas. Cela signifie également, pour la Wallonie, une hausse de la propension à signaler par rapport à 2006. La Région de Bruxelles-Capitale se situe, elle, aux alentours de la moyenne fédérale (37,3%).

En Wallonie les délits sur les voitures et les cambriolages ont été signalés à la police dans une moindre mesure qu'en 2006. En 2006, le pourcentage de signalements s'élevait par exemple pour les cambriolages dans les habitations à 81%. Deux ans plus tard, il est de 75,4%. En Flandre, la propension à signaler pour la plupart des délits a diminué ou est parfois restée la même. Par contre, il y a une augmentation du nombre de signalements de «destruction» (de 23,8% en 2006 à 27,7% en 2008). En Région de Bruxelles-Capitale, en ce qui concerne les délits individuels, il n'y a pas de changements significatifs dans les pourcentages de signalements.

Déclaration

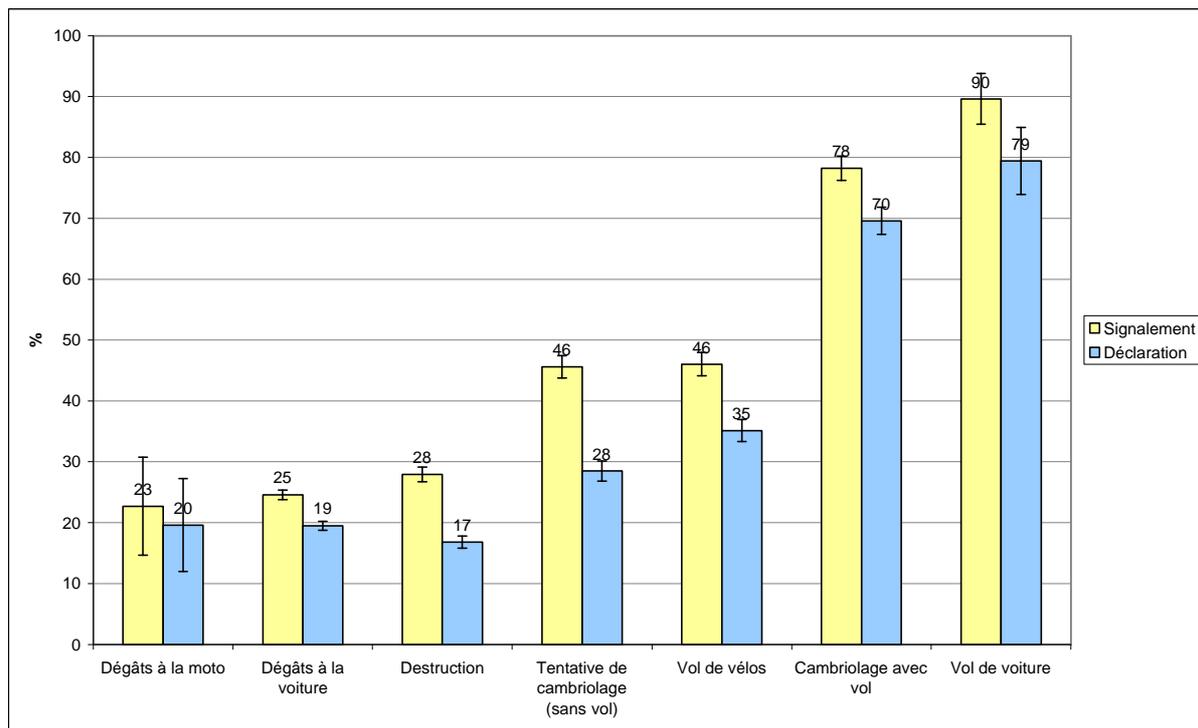


Fig.: Signalement et déclaration des délits contre les ménages en 2008 (tables sig A.1.1. et sig A.2.1.).

Le graphique représentant à la fois le taux de délits signalés et déclarés montre qu'un signalement ne conduit pas automatiquement à la signature d'un P.-V. Comme en 2006, en moyenne, seuls 30% des délits au niveau des ménages mentionnés dans le questionnaire sont déclarés. Cela signifie qu'il subsiste 70% de chiffre noir (dont 9% de chiffre gris). C'est ainsi que les tentatives de cambriolage sont signalées dans 46% des cas mais seuls 28% font effectivement l'objet d'une déclaration. Le pourcentage de déclarations de vols de voitures et de cambriolages avec vol se situe à un niveau plus élevé. Il n'en reste pas moins que, ici aussi, on recense moins de déclarations que de signalements. Seul le cas des «dégâts à la moto» n'enregistre pas de différence significative entre les pourcentages de déclaration et de signalement.

Par rapport à 2006, on observe une légère hausse du nombre de déclarations de «dégâts à la voiture» (de 18,3% à 19,5%) et d'autres formes de «destruction» (de 15,8% à 16,8%). Par contre, en 2008, il y a eu moins de signalements de dégâts à la moto, de vols de vélos, de cambriolages et de vols de voitures. Pour les autres délits, aucun changement significatif n'a été relevé.

Au niveau des régions, on constate que la Flandre a enregistré moins de déclarations de délits contre les ménages en général que dans les autres régions: 28% en Flandre contre 31% en Wallonie et en Région de Bruxelles-Capitale.

Nonobstant la hausse du pourcentage global de déclarations en Wallonie, les cambriolages, vols de voitures et vols dans les voitures ont été déclarés dans une moindre mesure en 2008. Les dégâts à la voiture ont cependant été davantage déclarés par les Wallons entre 2006 (19%)

et 2008 (23%). En Flandre, le nombre de déclarations a diminué pour les «tentatives de cambriolage» et «les vols de vélos». Par contre, une augmentation a été observée en ce qui concerne la rubrique «destruction». En Région de Bruxelles-Capitale, les pourcentages de déclarations pour la plupart des délits contre les ménages sont restés stables.

4.3.3. Délits contre les personnes

Signalement

La propension à signaler pour les délits contre les personnes (29%) se situe plus bas que celles des délits contre les ménages (38%). Seuls les vols sur les personnes avec menace/violence et les vols sur les personnes sans menace/violence font l'objet, dans (plus de) la moitié des cas, d'un signalement à la police: le pourcentage atteint respectivement 66,9% et 49,5%. Les autres catégories de délits contre les personnes font moins l'objet de signalements aux services de police. C'est surtout le cas des délits sexuels (seulement 8,2%).

Par rapport à 2006, le nombre de signalements de délits sexuels a augmenté de manière significative. Cette hausse se remarque aussi en Flandre (de 5% en 2006 à 9% en 2008). Les autres régions ne connaissent pas de différence significative. L'augmentation au niveau national des signalements de «menaces de violence physique» est perceptible également dans les trois régions. Les vols sur des personnes avec violence/menaces étaient, en 2006, signalés à hauteur de 58,4%. En 2008 ce pourcentage est monté à 66,9%. En Wallonie également on enregistre une hausse significative pour ce type de délit. Il y a aussi une diminution observée en ce qui concerne le nombre de faits signalés en matière de vols en l'absence de la victime. De même, en Flandre, le pourcentage pour ce type de délit redescend de 39,2% à 32,8%.

Concernant les autres délits sur les personnes, on n'a pas constaté de changements significatifs, au niveau national, entre 2006 et 2008. La propension à signaler en matière de «délits de fuite dans la circulation» n'a significativement augmenté qu'à Bruxelles. On observe également, à Bruxelles, une hausse du nombre de signalements des vols sur des personnes sans violence/menace. Par contre ce délit a moins fait l'objet de signalements en Flandre en 2008. Toutefois, on a bien enregistré une hausse en matière de «violence physique», alors qu'en Wallonie et à Bruxelles le pourcentage de signalements pour ce type de délit est redescendu.

Pour en revenir au niveau national, on peut entrevoir un certain nombre d'évolutions à long terme. La propension à signaler pour certaines catégories de délits comme les «menaces de violence physique» et «violence physique» connaît grosso modo une tendance à la baisse, tandis que pour d'autres comme «vol avec (menace de) violence» et «délict de fuite dans la circulation», on constate plutôt une tendance à la hausse par rapport à 1997.

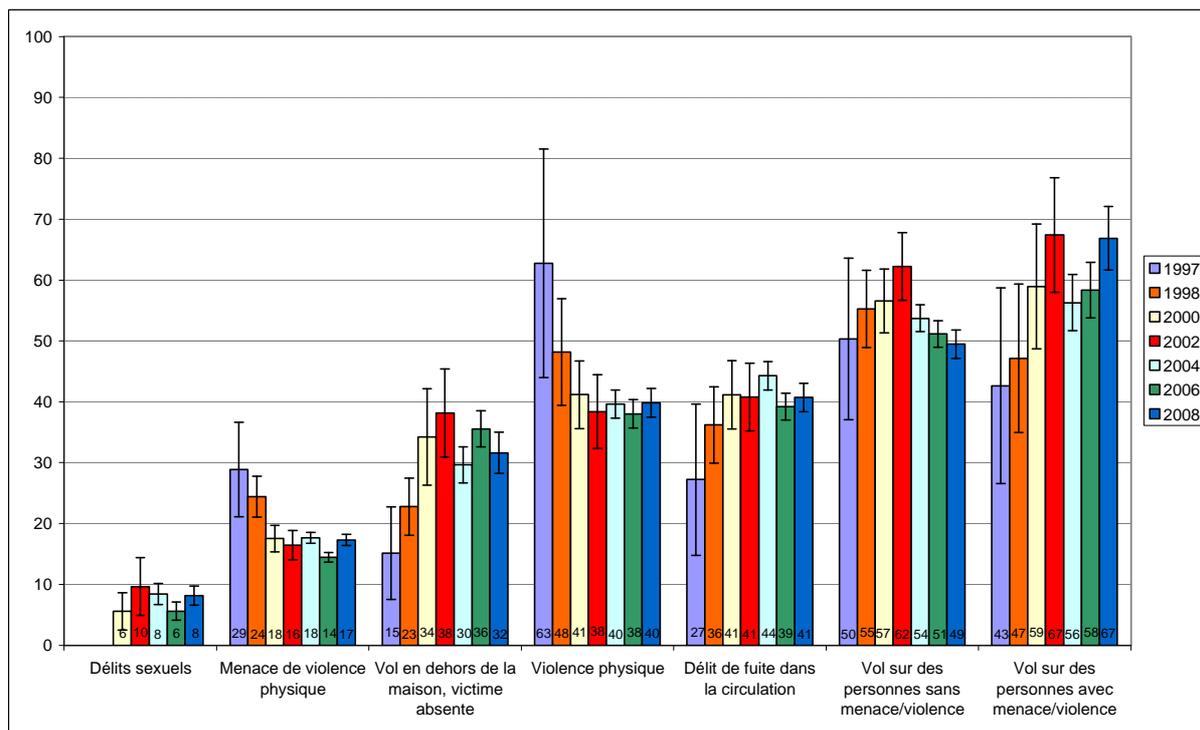


Fig.: Evolutions du signalement des délits contre les personnes entre 1997 et 2008. Les délits sexuels n'étaient pas encore mentionnés dans les questionnaires de 1997 et 1998, il n'est donc pas possible de comparer cet item pour ces années-là (Table sig B.1.1.).

Déclaration

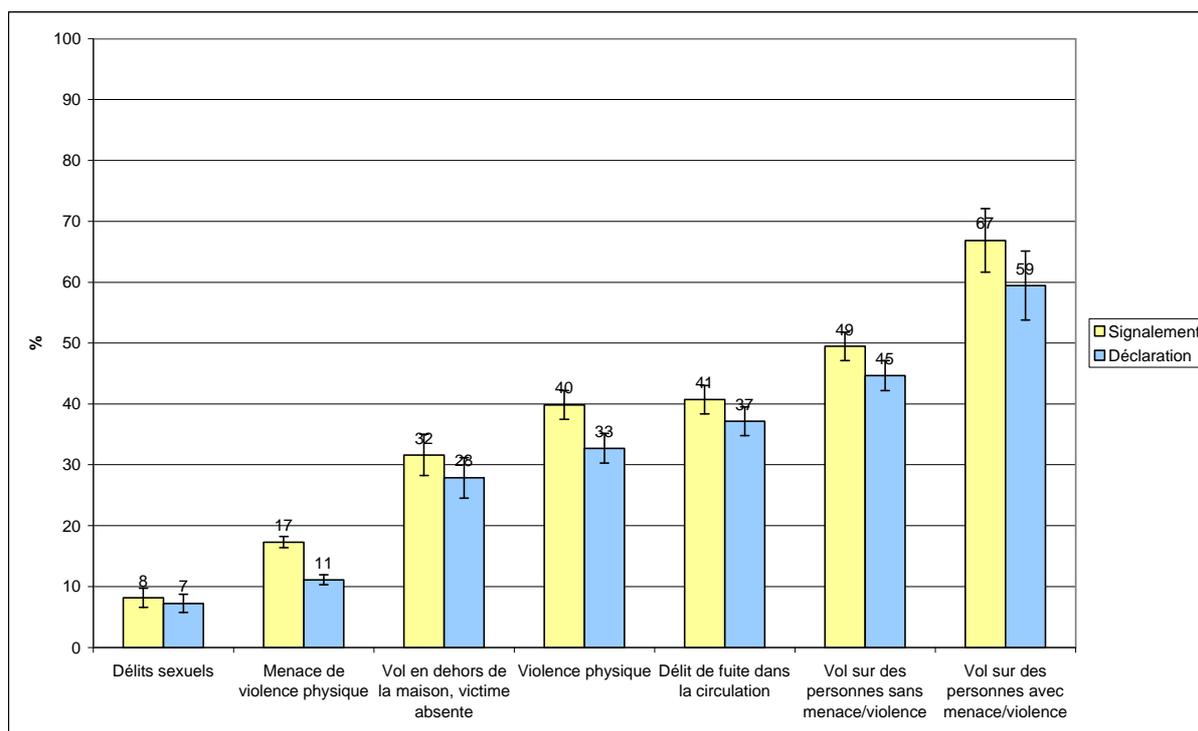


Fig.: Signalement et déclaration des délits contre les personnes en 2008 (tables sig B. 1.1. et sig B 2.1.)

Tout comme pour les délits contre les ménages, le pourcentage de déclarations pour les délits contre les personnes est inférieur au pourcentage de signalements. 23% des délits contre les personnes mentionnés dans le questionnaire sont déclarés. La tendance à la baisse observée depuis 2002 ne se reproduit plus. Le nombre de déclarations des délits au niveau des personnes a sensiblement augmenté en 2008. Néanmoins, cela représente un chiffre noir de 77% (chiffre gris de 6%).

On constate un écart entre le signalement et la déclaration pour presque tous les délits. Ainsi, la violence physique est signalée dans 17% des cas, alors que seuls 11% font l'objet d'un procès-verbal. Il n'y a qu'au niveau des délits sexuels qu'on ne relève pas de différence significative entre les pourcentages de signalement et de déclaration.

Par rapport à 2006, le nombre de déclarations de délits sexuels a augmenté significativement en 2008, à savoir de 3,3% à 7,2%. Les menaces de violence physique ont également fait l'objet de davantage de déclarations en 2008: 11,1% contre 9,3% en 2006. Par contre, le pourcentage de déclarations concernant le vol sans violence ou menace a diminué de 48,2% à 44,7%. Les autres délits n'ont pas connu de différences significatives.

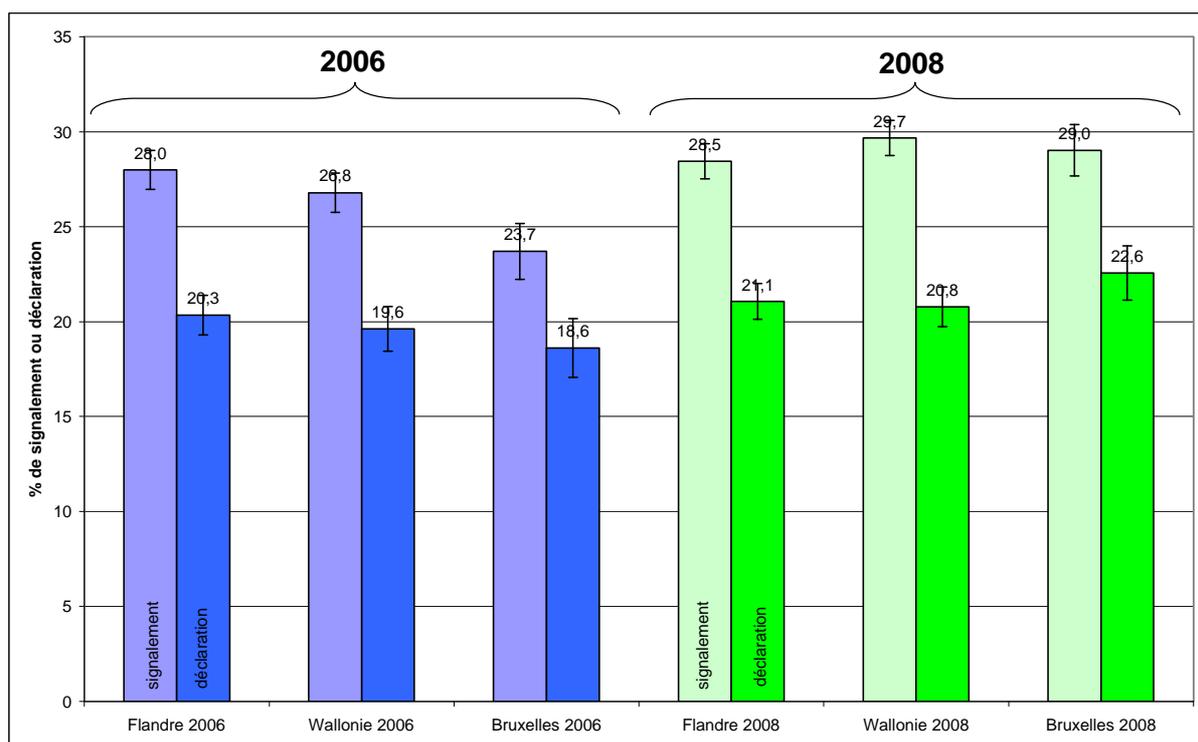


Fig.: Pourcentage de signalements et de déclarations de délits contre les personnes en 2006 et 2008, selon les régions (Tables: CG.sig C.0. et CG.sig D.0.).

Dans la Région de Bruxelles-Capitale, les délits sur les personnes ont plus souvent fait l'objet d'une déclaration à la police qu'en Flandre et en Wallonie. Le pourcentage de déclarations à Bruxelles a augmenté de 18,6% en 2006 à 22,6% en 2008. En Wallonie également, on observe une très légère hausse du nombre de déclarations des délits au niveau des personnes par rapport à 2006.

En Flandre, on a constaté une baisse du pourcentage des déclarations en matière de «vols sur des personnes sans violence ou menaces». Par contre, le nombre de déclarations a augmenté concernant la «violence physique» (de 20% à 30%) et les délits sexuels (de 2,9% à 8,3%). En Wallonie également, le nombre de déclarations concernant les délits sexuels a augmenté, tout comme le pourcentage de déclarations de «menaces de violence physique». A Bruxelles, le pourcentage des déclarations de la plupart des types de délits a augmenté ou stagné, excepté en ce qui concerne la «violence physique», où l'on a observé une baisse du nombre de faits déclarés.

Chapitre 5: Dernier délit

5.1. Signalement

Des questions supplémentaires, en ce qui concerne les circonstances plus précises du signalement, sont posées à propos du dernier délit dont les citoyens interrogés ont été victimes. De ces questions, il ressort que, dans 27% des cas, le signalement n'est pas réalisé par la victime elle-même, et ceci essentiellement dans le cas des plus jeunes. Le signalement du dernier délit, qui a eu lieu au cours des 12 derniers mois, se fait dans environ un cas sur deux au commissariat de police même (52%).

La raison principale pour laquelle le (dernier) délit est signalé aux services de police est, comme pour les années précédentes, «le souhait de récupérer l'objet volé» (30%). En cela, cet élément atteint le même pourcentage qu'en 2000. Deux autres raisons importantes formulées par les répondants sont les suivantes: «pour obtenir un certificat pour les assurances» (24%) et «parce que l'auteur doit être pris et puni» (20%). De même, la gravité du fait, la réparation du dégât, éviter la récidive et «dans l'intention que la police prenne des mesures» portent les citoyens à signaler un fait. Les pourcentages se situent aux alentours de 15%. La plupart des éléments ont gagné en importance. Cependant, «pour informer, sans plus» et «par habitude» forment moins, en 2008, une raison de signaler un délit à la police. Au travers des années, l'affirmation «en raison d'un sentiment d'insécurité» est de plus en plus citée pour signaler un délit.

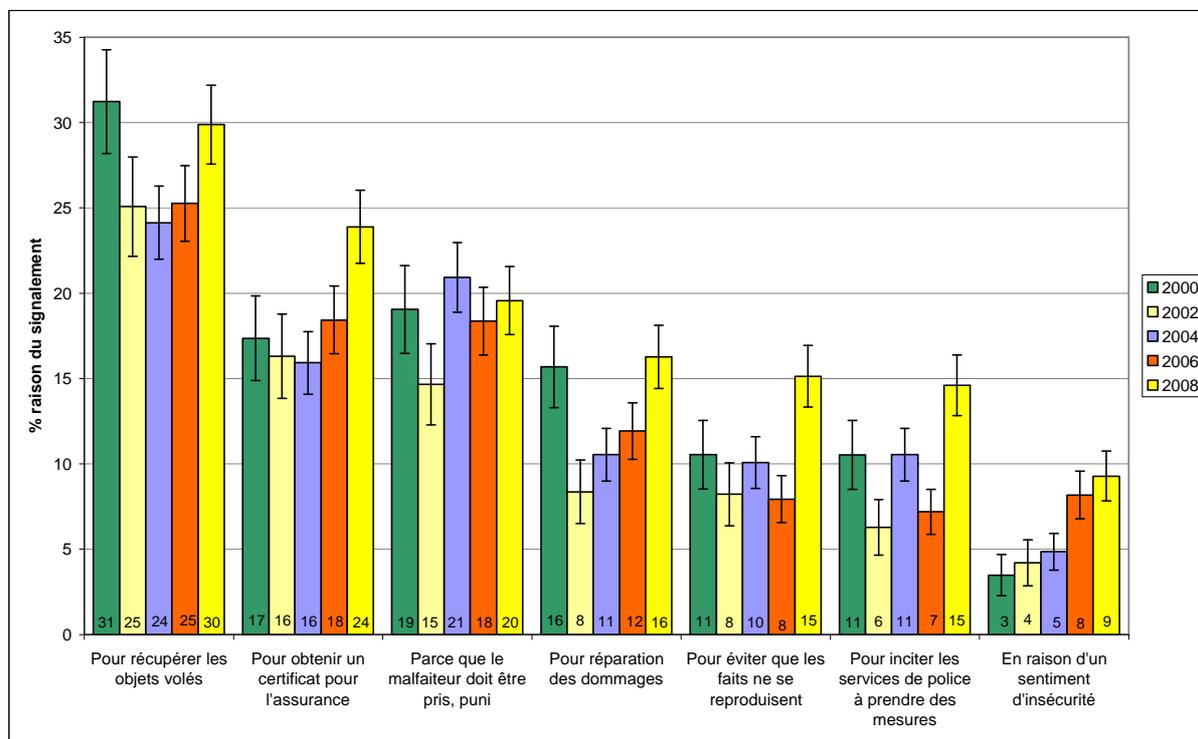


Fig.: Principales raisons du signalement (lors du dernier délit) en 2000, 2002, 2004, 2006 et 2008 (Table: der A.4.1.). En 1997 et 1998, les catégories de réponses n'étaient pas totalement similaires, les comparaisons sont donc difficiles avec ces deux années.

Les raisons pour lesquelles les répondants ne signalent *pas* un délit dont ils ont été victimes sont principalement les suivantes: «parce que le cas n'est pas assez grave» (40%) ou «parce que cela ne sert à rien» (26%). Cette dernière affirmation a, entre 2006 et 2008, à nouveau diminué en importance. La raison «parce que le cas n'est pas assez grave» par contre, après une tendance à la baisse, a souvent été citée en 2008, ce que l'on observe par une hausse de 15%.

La raison «Parce que ce n'est pas important» est également souvent citée pour ne pas signaler le délit à la police (18%). D'autres raisons de non-signalement sont: «Parce que j'ai trop peu d'informations sur le délit», «Parce qu'ils ne font rien» et «Parce que l'auteur ne sera de toute façon pas attrapé», avec des pourcentages autour des 10%. Une dernière raison de ne pas se rendre au bureau de police tient dans le fait que l'affaire a été réglée par les citoyens eux-mêmes ou a été gérée en interne.

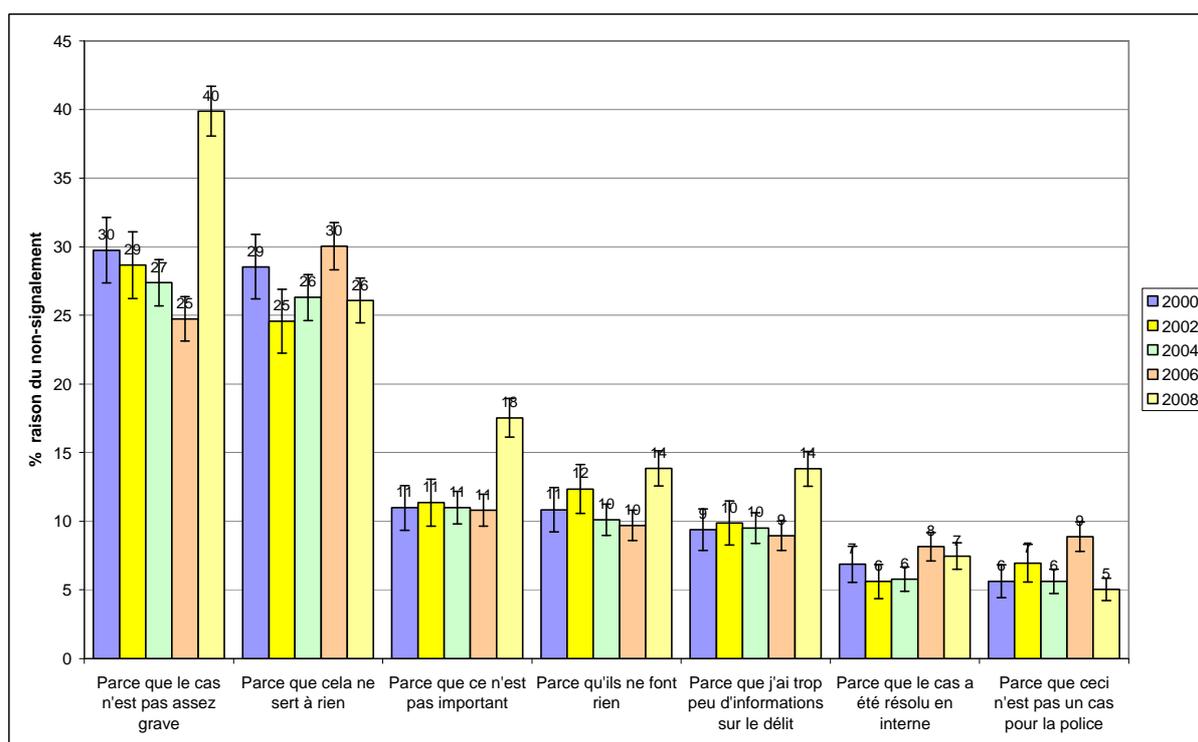


Fig.: Principales raisons de non-signalement (lors du dernier délit) en 2000, 2002, 2004, 2006 et 2008 (table: der A.5.1.). En 1997 et 1998, les catégories de réponses n'étaient pas totalement similaires, les comparaisons sont donc difficiles avec ces deux années.

Dans différents arrondissements, il est demandé aux agents de police qui sont confrontés à une victime d'un délit de proposer un service d'aide aux victimes. Selon 11,8% des répondants-victimes, une réorientation a effectivement eu lieu. Par contre, 85,7% déclarent ne pas avoir été réorientés. Il apparaît que, entre les régions, la différence n'est pas significative.

5.2. Satisfaction suite au contact policier

En ce qui concerne la satisfaction globale des victimes au sujet du contact avec la police - dans le cadre de la dernière fois où la personne a été victime d'un délit - on peut avancer que celui-ci est en général le plus souvent ressenti comme positif (55% sont satisfaits ou très satisfaits) que comme négatif (25% sont insatisfaits ou très insatisfaits).

Le taux de satisfaction fluctue selon le type de délit. Les répondants qui ont été victimes d'un délit sexuel, d'(une tentative de) un cambriolage, d'un délit de fuite dans la circulation ou d'un vol sans violence ou menaces étaient dans plus de la moitié des cas satisfaits ou très satisfaits du contact avec les services de police. Par contre, il semble que les victimes de menaces, de vol dans une voiture, de vol de vélo ou de vol ou dégâts à une moto sont un peu moins satisfaites.

Les personnes qui ont eu des contacts avec les services de police lors de leur (dernière) victimisation sont principalement satisfaites de leur accessibilité par téléphone, de l'accessibilité au commissariat de police et de l'attitude et du comportement de la police: environ 80% des répondants sont satisfaits ou très satisfaits de ces trois critères. En ce qui concerne les autres raisons de satisfaction, les répondants sont aussi (très) satisfaits, dans une moindre mesure, à propos du temps consacré à leur problème (73%), à propos de la rapidité de l'intervention (67%) et à propos du résultat final de l'intervention de la police (50%).

Par rapport à 2006, la satisfaction à propos de différents aspects a augmenté. Les citoyens sont, en 2008, de manière significative, (beaucoup) plus satisfaits concernant l'accessibilité au commissariat de police (de 77,7% en 2006 à 81% en 2008) et au sujet de l'attitude et du comportement de la police (de 76,6% à 79,1%). La satisfaction a également augmenté en ce qui concerne la vitesse d'intervention des services de police, puisqu'on observe que le taux est passé de 62,6% en 2006 à 67,3% lors de la dernière enquête.

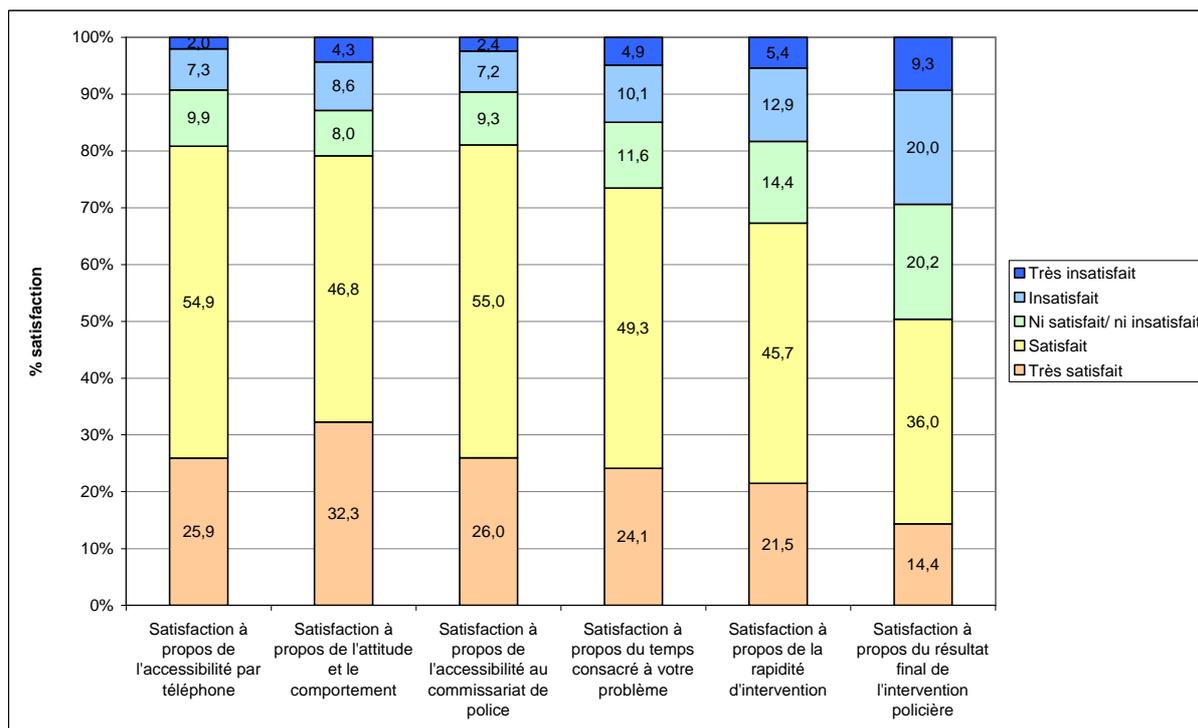


Fig.: Satisfaction suite au contact policier en 2008 (tables der C.2.1., 3.1., 4.1., 5.1., 6.1. et 7.1.).

Les victimes en Flandre sont un peu plus satisfaites concernant le contact avec les services de police (57,6%) que les victimes en Wallonie (53,3%) ou dans la Région de Bruxelles-Capitale (50,5%).

La satisfaction en Flandre concerne principalement l'accessibilité de la police (aussi bien par téléphone que directement au commissariat) et l'attitude et le comportement des policiers. Ces résultats – perceptibles également au niveau national – se retrouvent aussi en Wallonie. A Bruxelles, les victimes sont principalement (très) contentes de l'accessibilité par téléphone et de l'attitude et du comportement des policiers.

Chapitre 6: Les contacts entre la population et les services de police en dehors d'une victimisation

Le Moniteur de sécurité comprend également des questions relatives au fonctionnement policier. Les questions portent sur:

- l'appréciation globale de la population à l'égard du travail policier en Belgique ;
- l'appréciation globale – ainsi que celle relative à certains aspects – de la population à l'égard du travail policier de la zone de police ;
- les qualités reconnues au personnel policier ;
- l'importance et la qualité de travail des différentes tâches policières.

6.1. Fréquence et nature des contacts

Le pourcentage de citoyens qui ont eu des contacts au cours des 12 derniers mois avec un service de police, pour d'autres raisons que celles liées au fait qu'on a été victime d'un délit, s'élève à 29,7%. Il s'agit, dans 76,5% des cas, d'un contact avec les services de police de sa propre commune ou zone de police. Cela signifie que, en 2008, un peu plus de citoyens ont pris contact avec un autre service de police que celui de leur commune ou zone qu'en 2006. La plus grande partie des contacts (57,6%) ont été pris d'initiative par le répondant lui-même.

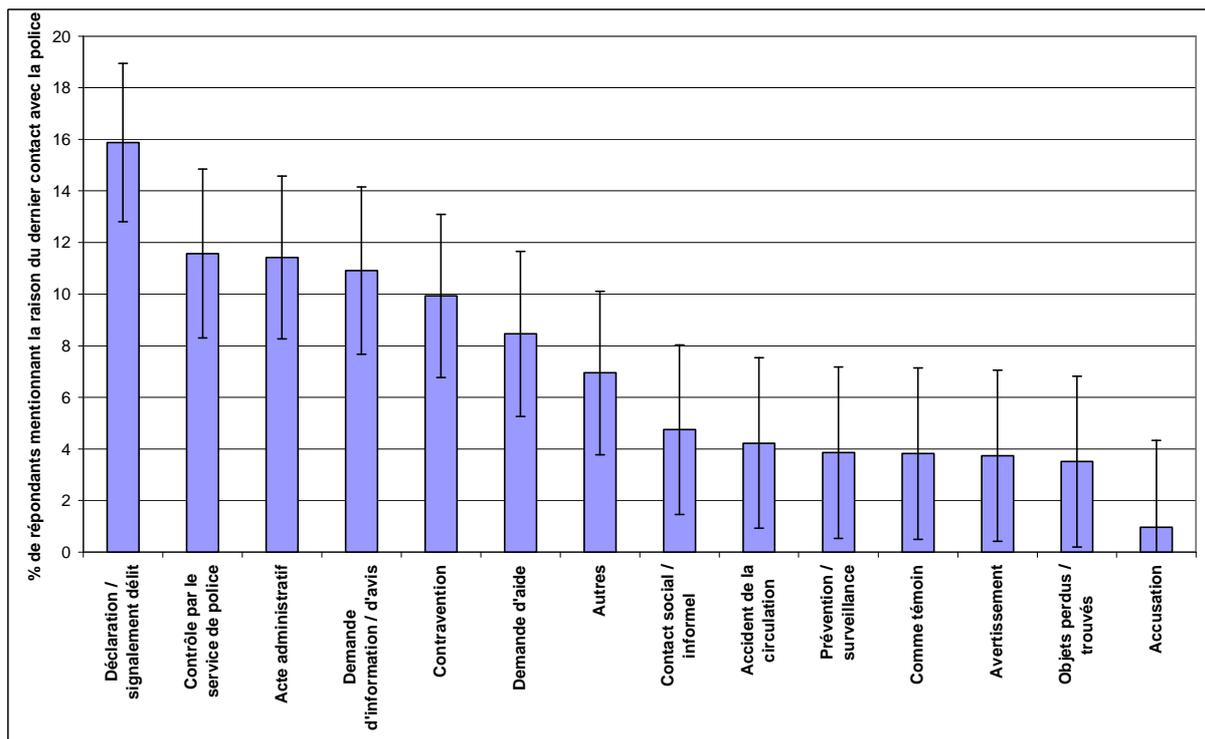


Fig.: Les raisons du dernier contact policier en 2008 classées par ordre décroissant d'importance (Table: aut A.4.1.).

Lorsque les citoyens prennent contact avec la police – en dehors du cadre de la victimisation –, c'est pour signaler ou déclarer un délit (16%). Dans (en gros) 1 cas sur 10, il s'agit d'un contrôle effectué par la police, d'un acte administratif, d'une amende ou d'une simple demande de renseignements ou d'avis. Pour d'autres raisons également, des contacts s'établissent avec la police, mais dans une bien moindre mesure (<5%).

On n'observe pas de changements significatifs au cours des années, si ce n'est pour la catégorie «amendes» qui a connu une légère baisse par rapport à 2006.

6.2. Satisfaction des citoyens à l'égard des contacts avec les services de police

Environ 3 personnes sur 4 se déclarent satisfaites ou très satisfaites à l'égard de leur dernier contact avec les services de police. C'est une augmentation significative par rapport aux précédentes enquêtes (de 72,8% en 2006 à 76,3% en 2008). Ce sont principalement les personnes plus âgées qui sont (très) satisfaites du contact.

En scindant les raisons de satisfaction en fonction du type de satisfaction, les résultats montrent que 83% des citoyens sont (très) satisfaits de l'accessibilité et de la disponibilité des services de police, 82,6% du comportement des services de police et 73,6% à propos du résultat de l'intervention de la police. Pour ces trois aspects, on constate une hausse par rapport au Moniteur de sécurité 2006.

Au niveau des régions, il ressort que ce sont essentiellement les Flamands qui sont (très) satisfaits à propos de leur dernier contact avec les services de police (78,5%, soit 41,6% de très satisfaits et 36,9% de satisfaits) contre 74,3% en Wallonie et 70% dans la Région de Bruxelles-Capitale. Ces dernières années, la satisfaction a néanmoins augmenté en Wallonie. En Flandre également, on constate une hausse significative par rapport à 2006.

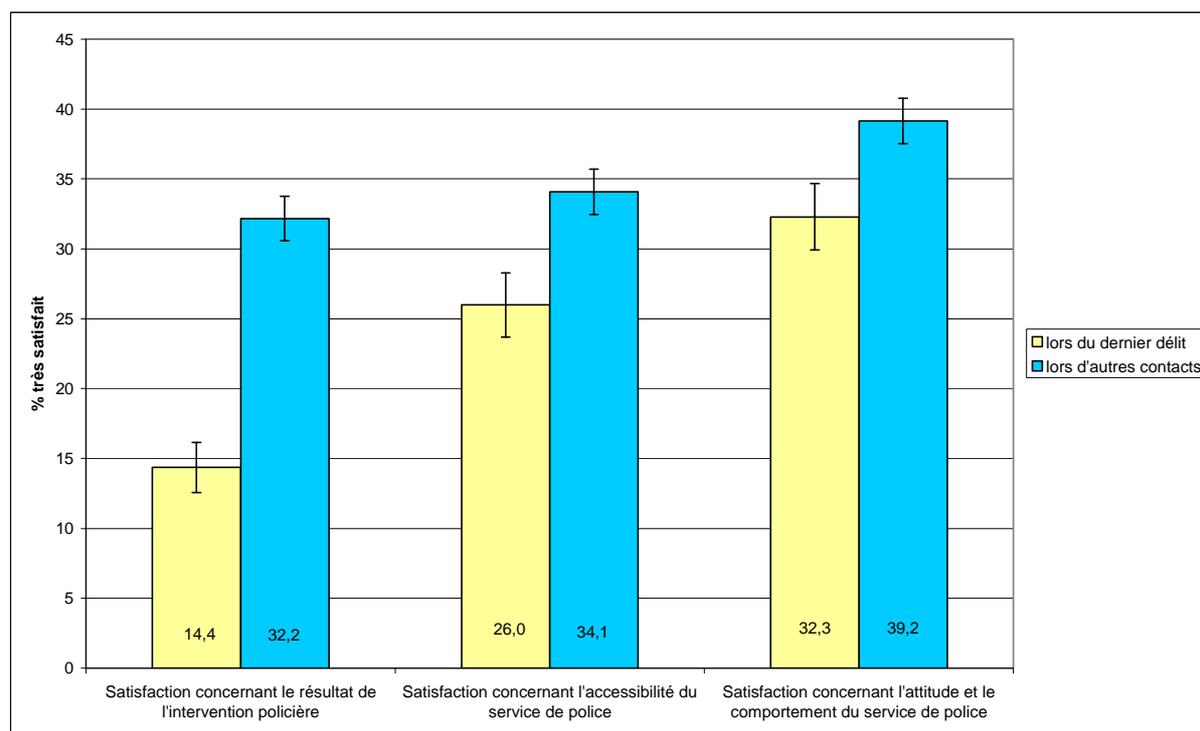


Fig.: Comparaison entre la satisfaction du service de police par le citoyen lors du dernier délit et lors d'autres contacts (en 2008) (tables der C.7.1., der C.3.1., der C.6.1., aut B.4.1., aut B.2.1., aut B.3.1.).

En ce qui concerne la satisfaction au sujet des «contacts avec les services de police», une différence significative est perceptible entre les victimes d'un délit et les personnes qui se sont

adressées aux services de police pour d'autres raisons (acte administratif, demande d'itinéraire, contravention, etc.).

Lorsqu'on analyse exclusivement les pourcentages de «très satisfait», on constate une grande différence dans la satisfaction sur le contact policier. Concernant le résultat de l'intervention policière, l'écart est le plus important: de manière significative, les victimes très satisfaites sont bien moindres (14%) que les non-victimes (32%). De même, au sujet de la disponibilité et l'accessibilité des services de police, les victimes se déclarent très satisfaites à niveau de 26% contre 34% pour les non-victimes. Enfin, la «satisfaction concernant l'attitude et le comportement des services de police» est un peu plus élevée dans les deux cas, bien qu'on enregistre une différence entre victimes et non-victimes: les deux catégories se déclarent très satisfaites à respectivement 32% et 39%.

Chapitre 7: Le fonctionnement des services de police

7.1. Appréciation globale du fonctionnement policier en Belgique

Au niveau fédéral, la plupart des citoyens, soit 89,2% d'entre eux, estiment que les services de police font du bon (voire du très bon) travail en Belgique. Les citoyens estimant que les services de police font du mauvais (voire du très mauvais) travail en Belgique représentent 9% de la population. Les 2% restants étant le fait de personnes n'ayant pas d'avis sur la question.

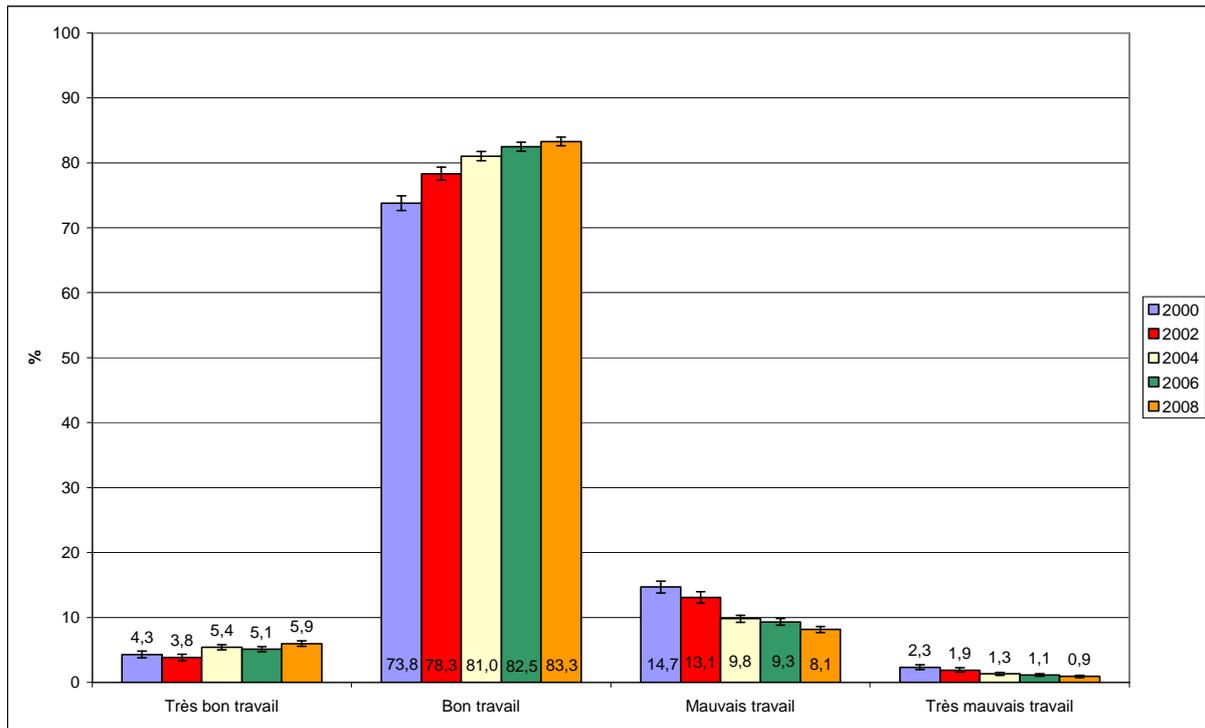


Fig.: Appréciation globale du fonctionnement policier en Belgique en 2000, 2002, 2004, 2006 et 2008 (Table: pol B.1.). Ce n'est que depuis les versions du questionnaire de 2000 que cette partie s'est développée. Il n'est donc pas possible de réaliser des comparaisons avec les années antérieures à 2000.

Par rapport à 2006, le pourcentage de répondants qui estiment que les services de police réalisent un bon (ou très bon) travail a légèrement, mais de manière significative statistiquement, augmenté (87,6% en 2006). A plus long terme, depuis 2000, on constate une évolution dans le sens positif de la satisfaction des citoyens interrogés par rapport au fonctionnement des services de police, passant de 78% en 2000 à 89,2% en 2008, ce qui représente un accroissement d'environ 10%.

Si l'on analyse l'appréciation du travail des services de police au sein des régions, on constate que la Flandre et la Wallonie se situent aux alentours du niveau national. Concernant la Wallonie, on observe de surcroît une hausse significative du pourcentage, passant de 86,4% en 2006 à 89,2% en 2008. La Région bruxelloise, en comparaison avec les autres régions, connaît un moindre taux de satisfaction du fonctionnement policier: 85,8%. Cependant, il faut relever une augmentation significative: en 2006, le pourcentage de personnes estimant que les policiers réalisent du bon ou très bon travail s'élevait à 82,7%.

Les habitants de la province du Brabant wallon sont, par rapport à l'ensemble de la population belge, légèrement moins satisfaits du travail réalisé par les services de police (85,7%). Les répondants des provinces de Flandre orientale, de Luxembourg et de Namur sont les plus satisfaits du travail policier puisque environ 90% d'entre eux estiment que les services de police réalisent du (très) bon travail.

7.2. Les raisons du bon travail des services de police

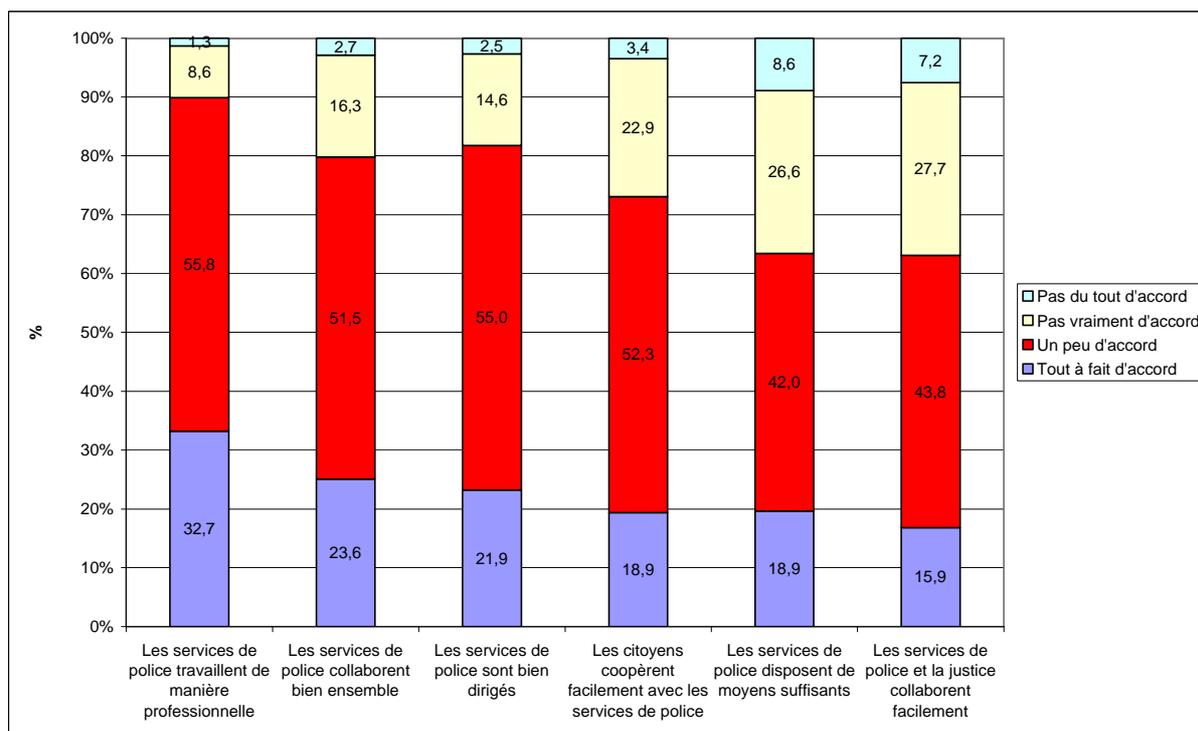


Fig.: Les raisons du bon travail des services de police en 2008 (Table: pol B.3.).

Pour une majorité des citoyens, le fait que les services de police fassent du bon travail tient avant tout à leur professionnalisme (88,5%), à la bonne direction de ces services (76,9%), à la bonne coopération entre services de police (75%) et entre les services de police et les citoyens (71,2%). En revanche, la population convaincue du bon travail des services de police se révèle partagée sur les autres motifs présentés comme susceptibles d'expliquer la qualité du travail policier. Ainsi, 60,9% de la population considère que les services de police disposent de moyens suffisants. Enfin, il apparaît que 59,7% des citoyens considèrent que la collaboration Police/Justice contribue à la qualité du travail. C'est une baisse par rapport à 2006, année où 63,9% des citoyens estimaient que les services de police et la justice faisaient preuve d'une bonne collaboration.

Entre 2006 et 2008, on a constaté une légère baisse du pourcentage en ce qui concerne la bonne collaboration des citoyens avec les services de police, la bonne direction et les moyens. Par contre, une légère, mais significative au point de vue statistique, hausse a été observée concernant l'appréciation du professionnalisme dont font preuve chaque jour les agents de police. La collaboration entre services de police connaît par ailleurs une évolution positive à plus long terme: en 2002, juste après la réforme de la police, 67% des citoyens estimaient que le bon travail délivré par les policiers était à mettre sur le compte de la bonne collaboration des services entre eux, en 2008, ce pourcentage est monté à 75%.

Lorsqu'on compare les régions entre elles, les plus grands écarts constatés concernent les moyens dont disposent les services de police. En Flandre, les citoyens sont, de manière significative, davantage (tout à fait) d'accord pour dire que les services de police disposent de moyens suffisants (69,2% contre 49,3% en Wallonie et 48,3% dans la Région de Bruxelles-Capitale). La bonne collaboration entre la police et la justice est à nouveau essentiellement reconnue en Wallonie: 64% des répondants sont «plutôt» ou «tout à fait» d'accord avec l'assertion que «la police et la justice collaborent facilement». En Flandre et à Bruxelles, les pourcentages s'élèvent respectivement à 57,6% et 58,2%.

7.3. Appréciation globale du fonctionnement policier dans sa propre zone de police ou commune

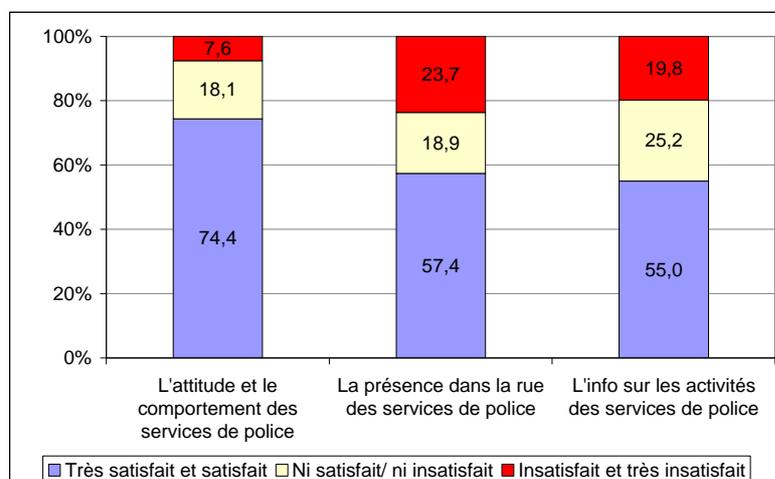


Fig.: Les raisons de la satisfaction des citoyens au sujet du fonctionnement des services de police de leur propre zone de police ou commune (Table: pol C.3.).

Peu de différences sont observées entre l'appréciation du fonctionnement des services de police en Belgique et dans sa propre zone de police. Au niveau de la Belgique, 89,2% des citoyens estiment que les services de police font du bon (voire du très bon) travail contre 89,3% au niveau de la zone de police.

Les citoyens sont surtout satisfaits du comportement et de l'attitude des membres du personnel de police de leur propre zone (74,4%), dans une moindre mesure de leur présence dans la rue (57,4%), et de l'information qu'ils donnent sur leurs activités (55%).

Il existe des différences significatives d'appréciation du travail des services de police entre les régions. 91,6% des Flamands estiment que la police réalise dans leur propre zone/commune un (très) bon travail contre 86,7% des Wallons et 84% des habitants de la Région de Bruxelles-Capitale.

72,2% des habitants en Belgique estiment que les services de police de leur propre zone sont très faciles ou faciles à contacter. Au niveau des régions, ce pourcentage s'élève – par ordre décroissant – à 76,8% pour la Flandre, 68,2% pour la Région de Bruxelles-Capitale et 65% pour la Wallonie. Par rapport à 2006, on a observé une hausse significative en Wallonie. Par contre, en Flandre, le pourcentage de citoyens qui estiment que les services de police de leur propre zone sont facilement contactables a diminué.

7.4. Les qualités reconnues aux policiers dans l'exercice de leur métier

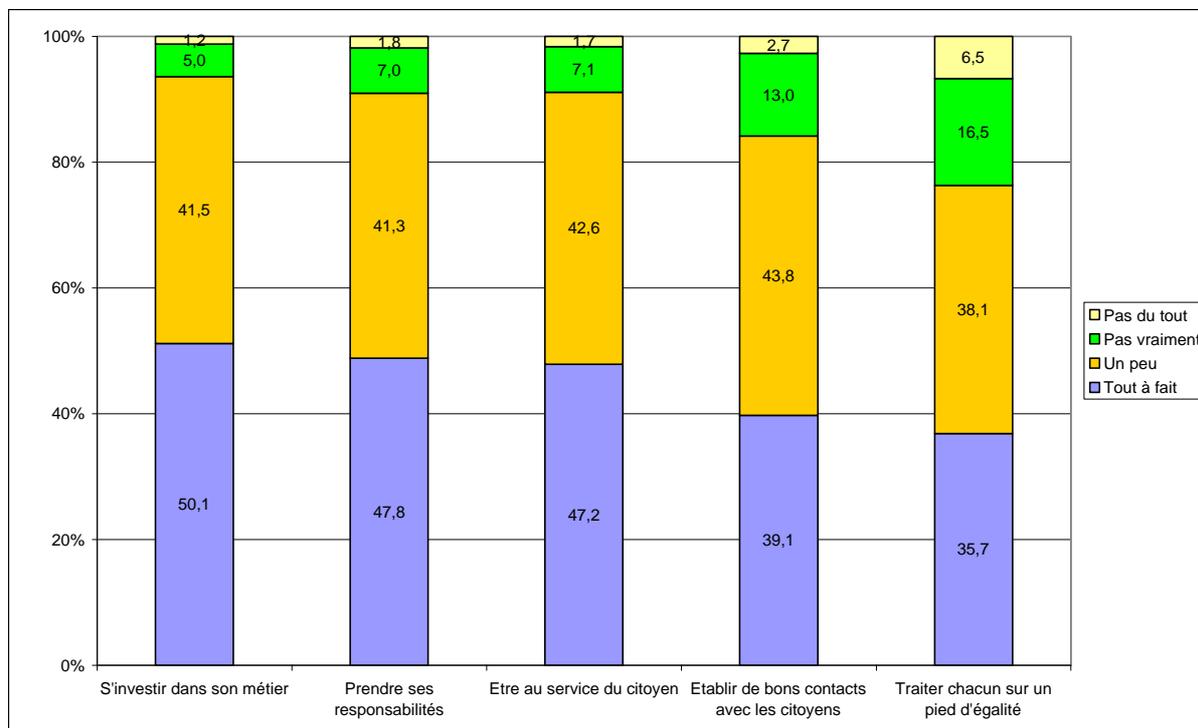


Fig.: Les qualités reconnues aux policiers dans l'exercice de leur métier en 2008. Le problème de l'égalité de traitement des citoyens (Table: pol D.1.).

Selon environ la moitié des répondants, les agents de police, dans l'exercice de leur fonction, attachent *énormément* d'importance à s'investir dans leur métier, à prendre leurs responsabilités et à se mettre au service du citoyen.

Le souci d'établir de bons contacts avec la population est tout à fait reconnu dans le chef des policiers par 39% de la population. C'est un peu moins le cas lorsqu'il s'agit de traiter chacun sur un pied d'égalité, indépendamment de la nationalité, de la religion, du statut social ou du sexe (36%). 23% des citoyens estiment que cette qualité n'est, respectivement, pas vraiment (16,5%) ou pas du tout (6,5%) exprimée par les policiers dans l'exercice de leur fonction.

Entre 2006 et 2008, le nombre de citoyens qui estiment que les agents attachent énormément d'importance aux différentes qualités énoncées a augmenté. Sauf en ce qui concerne le fait de «traiter chacun sur un pied d'égalité» et «d'établir de bons contacts avec les citoyens» où l'on observe une légère baisse.

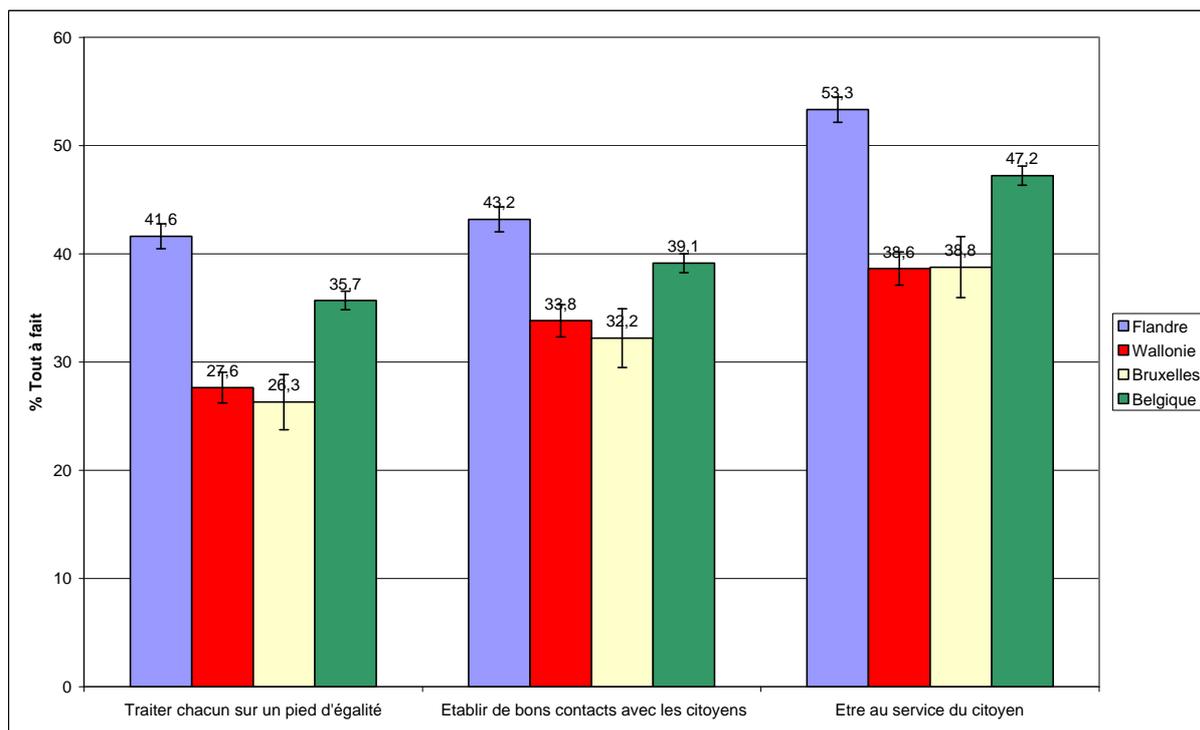


Fig.: *Appréciation à propos du personnel des services de police en 2008 selon les Régions (Tables: CG.pol C.1., CG.pol C.2., CG.pol C.3.)*

Les opinions que les citoyens ont des services de police diffèrent selon les régions. Les citoyens interrogés dans les Régions wallonne et bruxelloise sont systématiquement moins satisfaits que ceux de la Région flamande. C'est ainsi que, en Flandre, un gros 40% des habitants estiment que la police traite chacun sur un pied d'égalité, tandis que ce pourcentage tourne autour des 27% en Wallonie et à Bruxelles.

En Flandre, on constate les mêmes baisses qu'au niveau national. En Wallonie, par contre, pour chaque qualité citée, on observe une augmentation du pourcentage de citoyens qui estiment que les agents de police y attachent beaucoup d'importance. En ce qui concerne le fait de traiter chacun sur un pied d'égalité, par exemple, ce taux s'élève en 2008 à 27,6%, alors qu'il était à 23,8% en 2006. Dans la Région de Bruxelles-Capitale, on constate une hausse significative en ce qui concerne le fait d'être au service du citoyen et le sens des responsabilités du policier.

7.5. Importance et qualité du travail des différentes tâches policières

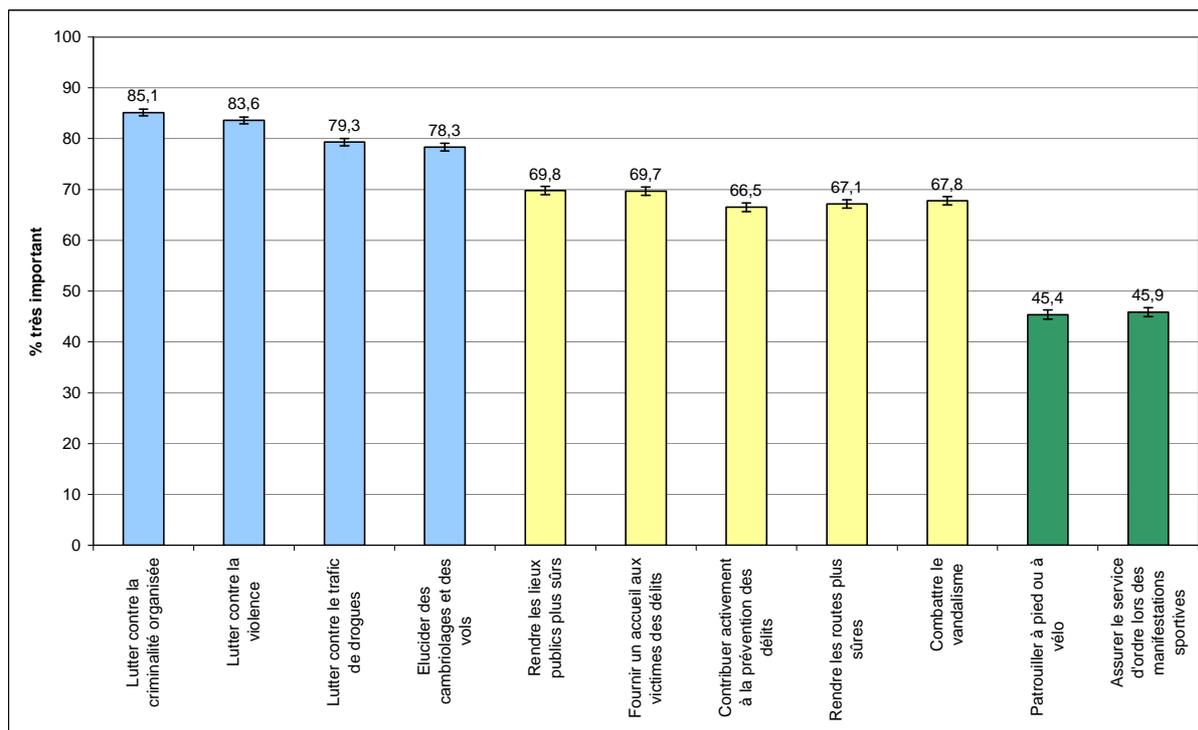


Fig.: L'importance accordée par les citoyens aux différentes tâches policières en 2008 (Table: pol E.1.).

L'intérêt que les citoyens portent dans les tâches policières demandées peut être classé grosso modo en 3 catégories, en fonction de leur priorité:

- La criminalité organisée, luttés contre la violence et le commerce de drogues, l'élucidation des cambriolages et vols (tâches policières qui sont considérées comme très importantes par environ **80%** des citoyens)
- Le maintien de la sécurité dans les rues, rendre plus sûr les lieux publics, accueil des victimes d'infractions, contribution active à la prévention et la lutte contre le vandalisme (tâches policières qui sont considérées comme très importantes par environ **65-70%** des citoyens)
- Patrouilles à pied et à vélo ainsi que maintien de l'ordre pendant les manifestations sportives (tâches policières qui sont considérées comme très importantes par environ **45%** des citoyens)

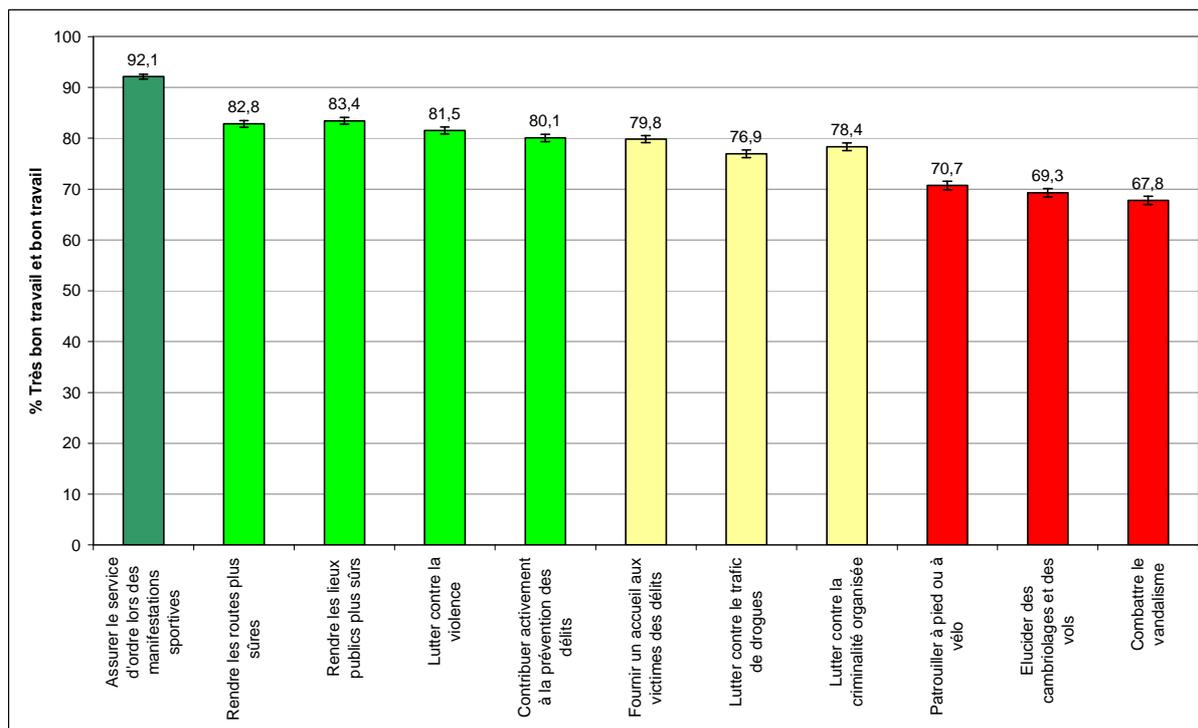


Fig.: L'appréciation de la qualité du travail des services de police par les citoyens à l'égard des différentes tâches policières en 2008 (Table: pol E.3.).

Quand on demande, par la suite, si les services de police accomplissent correctement ou non ces tâches policières, on obtient plutôt le résultat inverse. Environ **90%** des répondants considèrent que les services de police réalisent un (très) bon travail en matière de maintien de l'ordre pendant les manifestations sportives.

Environ **80%** trouvent que la police accomplit un (très) bon travail quand il s'agit de maintenir la sécurité sur les routes, de rendre plus sûr les lieux publics, de lutter contre la violence et de prévenir les infractions.

75% à 80% des répondants sont d'avis que la police accomplit un (très) bon travail en matière d'accueil des victimes, de lutte contre la criminalité organisée et le commerce de drogues.

Un peu moins de personnes (**65-70%**) pensent que la police accomplit un (très) bon travail en ce qui concerne les patrouilles à pied ou à vélo, l'élucidation des vols et cambriolages et la lutte contre le vandalisme.

Il faut remarquer que le pourcentage de citoyens qui pensent que la police réalise du (très) bon travail en ce qui concerne l'accueil des victimes de délits a légèrement augmenté entre 2006 et 2008.

Les habitants de la Flandre admettent généralement que la police réalise du bon travail en ce qui concerne les tâches présentées alors que les habitants de Wallonie ont, le plus souvent, une opinion moins favorable. Concernant la lutte contre la criminalité organisée, ce sont les Bruxellois qui admettent plus souvent que les services de police réalisent bien, voire très bien, leur mission.

7.6. L'agent de quartier

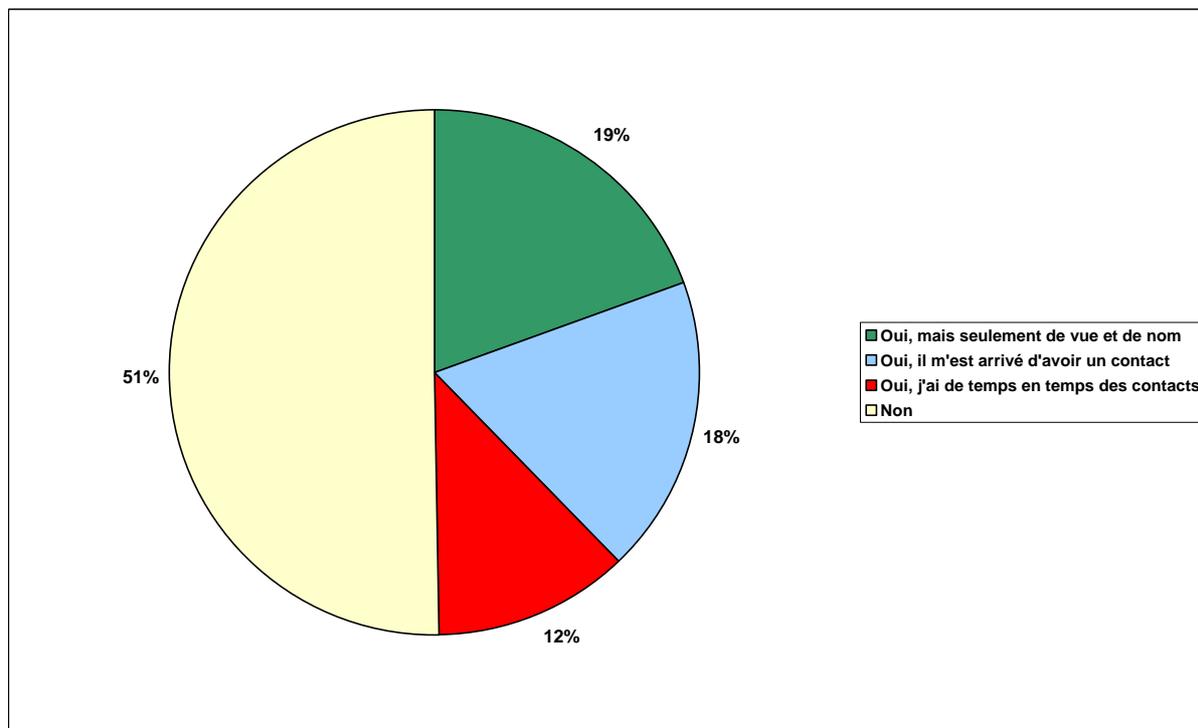


Fig.: La connaissance de l'agent de quartier par les citoyens en 2008.

Environ la moitié de la population déclare ne pas connaître l'agent de quartier (plus précisément 50,3%). C'est surtout le cas dans la Région de Bruxelles-Capitale où 64,8% des sondés ne le connaissent pas du tout. Néanmoins, 35% des répondants souhaiteraient davantage de contacts avec leur agent de quartier. A Bruxelles, cette demande atteint même presque 45%. Parmi ceux qui l'ont déjà rencontré, 18,5% ont déjà eu un contact avec lui et 11,8% ont de temps en temps un contact avec cet agent. Un cinquième (19,4%) des citoyens connaissent leur agent de quartier de nom ou de vue.

Par rapport à 2006, le nombre de personnes qui ne connaissent pas du tout leur agent de quartier, même ni de nom ni de vue, a légèrement diminué (52%).

Ce sont essentiellement les plus jeunes de 15 à 24 ans (64%) qui ne connaissent pas leur agent de quartier, contrairement aux personnes de 65 ans et plus. Par contre, ce sont les personnes plus âgées (50 ans et plus) qui souhaiteraient davantage de contacts avec leur agent de quartier.